



# SARRALTROFF



# Echos Municipaux 2002

Couverture :  
**SARRALROFF SOUS LA NEIGE**  
(Marie-Paule Kugler)

Vue de Sarraltroff à partir de la rue de l'Etang

# Album souvenir



*Bénévoles à l'honneur : Soulignons l'action particulièrement remarquable des deux bénévoles qui assurent depuis 5 ans le fonctionnement de la bibliothèque municipale, Mmes Nadine Dresch et Marie-Claude Hauer.*

*La rue de la Fontaine en fête : comme chaque année, la convivialité était au rendez-vous pour la fête du quartier.*



*Le quartier du Petelacker en fête : cette fête originale a été appréciée à l'unanimité.*



## Les Vœux du Maire

*Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,*

*Les frimas de l'année qui s'achève annoncent la période des vœux.*

*Joie, bonheur, santé, c'est tout ce que je vous souhaite à tous du fond du cœur.*

*Je remercie également l'équipe municipale qui m'entoure pour le travail accompli ; nous nous efforçons tous les jours de donner le meilleur de nous même pour qu'aujourd'hui comme demain, la vie dans notre village soit agréable, tout en gardant l'œil rivé vers l'avenir.*

*Je souhaite ardemment que ceux qui souffrent trouvent le réconfort et ne désespèrent pas.*

*Que 2003 soit une année de réussite et d'épanouissement pour tous.*

*Bonne et Heureuse Année*

*Votre Maire,  
Francis Mathis*

# LE MOT DU MAIRE

---

C'est devenu une tradition maintenant, le début de l'année est le moment des vœux, mais aussi celui des bilans. L'année écoulée a été marquée par les élections puisque nous avons eu droit à deux scrutins majeurs : celui de l'élection du Président de la République, Jacques Chirac et l'installation d'une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale avec sur ses bancs, le Dr Alain Marty qui succède à Aloyse Warhouver comme député de notre circonscription. Le Dr Marty était le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et le Conseiller Général du canton de Sarrebourg. Pour cause de cumul de mandats, Monsieur Roland Klein, 1er Adjoint à Sarrebourg devient le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, tandis que Monsieur Jean-Pierre Spreng, Maire de Réding, succède au Dr Marty au poste de conseiller général. Bien entendu, Alfred Poirot, Maire de Romelfing, reste notre conseiller général et le représentant à Metz du Canton de Fénétrange.

Cette nouvelle distribution des rôles devait être précisée car ils sont nos interlocuteurs et nos porte-parole dans la vie politique. Nous souhaitons qu'ils continuent d'œuvrer tous ensemble avec nous, pour le bien de notre région, comme par le passé.

Les années d'élection voient en général un ralentissement des projets, mais ce sont aussi des années de réflexion, d'élaboration.

Pour ce qui concerne notre commune, cela a été un peu le cas.

Il n'y a pas eu de « grands travaux » mais cela ne veut pas dire pour autant que l'équipe municipale s'est confinée dans l'inactivité.

Tout d'abord, il convient de le citer, le remembrement a démarré. La commission communale d'aménagement foncier a pris par 8 voix sur 11 (3 votes blancs) la décision de réaliser cet aménagement foncier du ban communal. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce vote qui engage la commune dans un projet d'aménagement qui ne peut être que profitable à tous, et en premier aux agriculteurs qui verront ainsi leur travail facilité et mieux rentabilisé par le simple regroupement de leurs terres d'égale valeur. L'aménagement

et la mise en état des chemins, la réalisation de tous les travaux connexes nécessaires devraient contribuer à l'amélioration quotidienne de la vie de tout le monde. Surtout, et c'est un point capital, nous bénéficierons à cette occasion d'un financement optimal. Car non seulement, nous bénéficierons d'un engagement conséquent du Conseil Général de la Moselle (60 %) mais en plus de subventions eu-

d'autant plus de succès que le prix de la main d'œuvre est d'environ cinq fois moindre que chez nous. Si notre avenir se joue chez nous, les orientations qui le guident se décident ailleurs et il faut savoir porter notre regard au-delà de nos frontières. Quel agriculteur accepterait aujourd'hui qu'un de ses enfants ne puisse lui succéder un jour dans sa profession parce qu'il n'aurait pas su prévoir leur avenir ? L'amélio-



Rue du Rebbberg

ropéennes (20 %), ce qui fait que les travaux connexes devraient être financés à hauteur de 80 %. Que ceux qui persistent à penser « qu'il fallait attendre » soient convaincus d'une chose : jamais nous ne retrouverons ce taux de participation car tout le monde est d'accord pour dire aujourd'hui que dans quelques années, avec l'élargissement de la communauté européenne à de nouveaux pays comme la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie... nous serons privés de certains financements qui iront ailleurs, ce qui ferait autant à déboursier en plus, si l'on attend...

Pour convaincre les exploitants agricoles qui, par hasard, seraient encore hésitants, ajoutons ceci : les nouveaux pays qui entreront dans la communauté européenne sont des pays agricoles qui connaissent déjà aujourd'hui des gains de production énormes. Demain, leurs produits seront les concurrents de nos productions : le blé de la République Tchèque, les bovins de Pologne concurrenceront les nôtres, avec

ration de la productivité face à la pression de la concurrence extérieure future passe par le remembrement.

A l'occasion de cette opération et depuis qu'elle est annoncée, un certain nombre de propriétaires ont profité de l'occasion pour faire le bilan... Certains ont préféré se défaire de leurs terres qui ont été acquises soit par des agriculteurs soit par la commune.

C'est ainsi que la commune a fait des acquisitions face au stade municipal, dans le but de créer un jour un parking, d'autres près de et dans la forêt, ces espaces seront un jour replantés. D'autres terrains ont été acquis à la sortie du village vers Fénétrange pour un éventuel atelier communal et le reste, dans le but de se créer une réserve foncière.

Il convient de noter que les opérations de classement des parcelles ont débuté en décembre sous la houlette de Maître Lambert, géomètre à Sarre-Union et Sarrebourg.

La commune a poursuivi cette année les travaux de curage des fossés dans le but d'éviter de nouvelles catastrophes naturelles. Pour l'instant, le bien fondé de ces opérations est démontré.

Des travaux de voirie ont été réalisés dans la rue de l'Etang et la rue de la Forêt, la sécurité incendie a été renforcée avec l'installation de 3 nouveaux poteaux d'incendie, l'éclairage public a été amélioré, en particulier avec l'installation de nouveaux luminaires au Chemin du Petit Stade, ainsi que sur la traversée du village ce qui contribue également à améliorer la sécurité urbaine.

L'Ecart de la Schneymühle ne sera plus longtemps un hameau sans eau courante. Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg, dont dépend Sarraltroff, prolonge en ce moment la canalisation d'eau potable pour alimenter les 3 habitations de l'Ecart dont le moulin.

Le cimetière communal est en voie d'agrandissement. L'espace engazonné laissé libre par la ferme Hiegel sera clôturé. A cette occasion, plusieurs places de stationnement ont été créées dans la rue du cimetière.

Au niveau de l'environnement, la remise en état des berges de la Sarre et de la Bièvre est en voie d'achèvement.

L'équipement informatique de la mairie a été renouvelé.

Au niveau de la salle des fêtes, le chauffage électrique devenu vétuste a été remplacé par une installation de chauffage au fioul qui assure un confort thermique plus important mais qui aura nécessité la construction d'une chaufferie à l'extérieur de la salle. La salle des fêtes, quant à elle, nécessite un coup de neuf qui sera as-

suré par les employés communaux en hiver.

Au niveau éducatif, l'école a été équipée en matériel informatique performant avec ordinateur, scanners, appareil photo numérique, le tout en partenariat avec l'éducation nationale et la caisse de crédit mutuel Etang et Deux Provinces. Ainsi, les enfants des écoles pourront mieux se préparer à l'évolution future car l'outil informatique se banalisera de plus en plus et il est nécessaire que nos enfants le maîtrisent.

La municipalité a tenu à honorer Mesdames Dresch et Hauer, qui depuis maintenant 5 années, s'occupent bénévolement de notre bibliothèque. Lors de la journée du Patrimoine, le 22 septembre dernier, la bibliothèque était ouverte à tous, les écoles avaient organisé un concours de dessins sur le thème de l'Eau, une exposition sur le patrimoine de notre région et une visite commentée des richesses de notre église paroissiale étaient également proposées.

L'année 2002 aura également été celle de la sortie, tant attendue, du livre « SARRALTROFF, 2400 ANS DEJA... », ouvrage réalisé par Robert Beauvais, Emile Muller et Bertrand Kugler. Cette monographie a connu un franc succès d'édition puisque les 450 exemplaires édités par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine (SHAL) de Sarrebourg sont pratiquement épuisés 1 an à peine après sa sortie. C'est une chance pour un village de disposer d'un livre sur son histoire. Sarraltroff a cette chance. L'ouvrage aura nécessité près de 6 ans de travail de la part des auteurs et représente donc un événement pour notre village.

Pour réaliser un projet, il faut de l'argent et le gérer au mieux. C'est un exercice périlleux. Malheureusement pour nous, nous arrivions à tirer quelques revenus bienvenus de la forêt... La mévente actuelle du bois, liée encore aux dégâts de la tempête de décembre 1999 et aux excès de bois sur le marché, prive notre commune d'un appoint utile. La tempête a également obligé les services de l'ONF à se restructurer et nous avons, à Sarraltroff, la chance de « garder » à nos côtés, Monsieur André Gangloff, technicien ONF qui connaît bien notre forêt et s'en est bien occupé jusque là.

Ce sont ces considérations financières qui nous ont incité à adhérer au nouveau système de subventionnement départemental « SACR », où nous sommes engagés sur un programme de travaux d'investissement prévus sur 3 ans avec l'assurance, toutefois de toucher un montant de subventions déterminé sur nos projets.

Quant au TGV (voir plus loin) et la ligne haute tension Vigy - Marlenheim, nous sommes dans l'attente des décisions.

Comme vous le constatez, malgré une petite pause liée à une année électorale, les choses bougent peu à peu.

Je remercie tous ceux, employés communaux, personnels enseignants, l'équipe municipale, les membres des associations, les personnels administratifs, les élus qui nous entourent et nous aident.

Ensemble, nous oeuvrons pour Sarraltroff.

Bonne Année 2003,

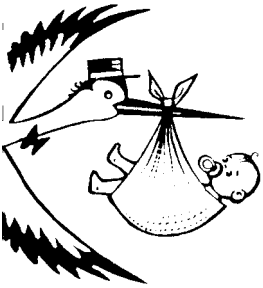
Votre Maire, Francis MATHIS.



Vue panoramique de Sarraltroff depuis la route de Dolvong au Sarrewald (B. Kugler)

# ETAT CIVIL 2002

(arrêté au 10 décembre 2002)



## Naissances

LAURENCE Clarisse Andréa Elise  
Charline  
le 22 mars 2002 à Sarrebourg

SAGET Elodie Leïla  
le 5 avril 2002 à Sarrebourg

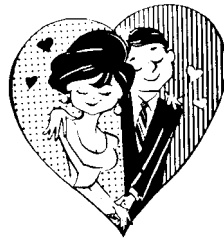
LEGRIX Amélie  
le 6 juillet 2002 à Sarrebourg

POITRIMOULT Elisa Nicole Maryse  
le 2 septembre 2002 à Sarrebourg

CHRISTOPHE Augustin François  
le 27 septembre 2002 à Saverne

DANET Titouan Michel Patrick  
le 30 novembre 2002 à Saverne

*Bienvenue aux nouveaux-nés et  
toutes nos félicitations aux parents*



## Mariages

Samuel GOUJON et  
Carine KUGLER  
le 18 mai 2002

Raphaël DIETRICH et  
Caroline JACOB  
le 24 août 2002

*Sincères félicitations aux jeunes  
époux*



## Décès

Mme Veuve RUBY Marie  
le 30 janvier 2002

Mme Veuve KANIER Stanislaw  
le 14 mars 2002

Mr SCHAEFFER Robert  
le 6 mai 2002

Mr SCHOEFFLER Henri  
le 12 mai 2002

Mme Veuve HERINGER Marie  
le 7 décembre 2002

*Nos sincères condoléances aux  
familles*



# L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

## Période septembre 2002 - septembre 2003

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
29 septembre 2002	Fête Patronale	Sports Réunis
4 octobre 2002	Assemblée Générale Fédération	Donneurs de Sang Bénévoles
18 octobre 2002	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
19 octobre 2002	Soirée MOULES FRITES	Amicale des Sapeurs Pompiers
26 octobre 2002	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
10 novembre 2002	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
22 novembre 2002	Assemblée Générale	Arboriculteurs
8 décembre 2002	Repas de Fin d'Année	Club de l'Amitié
14 décembre 2002	Repas de la Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers
20 décembre 2002	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
10 janvier 2003	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
17 janvier 2003	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
31 janvier 2003	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
14 février 2003	Assemblée Générale	Souvenir Français
16 février 2003	Après Midi Thé Dansant	UNC Anciens Combattants
1 <sup>er</sup> mars 2003	Dîner Dansant	Amicale des Sapeurs Pompiers
21 mars 2003	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
6 avril 2003	Repas du 3e Age	Commune
1 <sup>er</sup> mai 2003	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2003	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
24 mai 2003	Pizza Flamm - Fête des Mères	Sports Réunis
25 mai 2003	Communion	Paroisse
14 juin 2003	Fête des Ecoles	Groupe Scolaire
22 juin 2003	Fête Dieu	Paroisse
5 juillet 2003	Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
27 juillet 2003	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
28 septembre 2003	Fête Patronale	Sports Réunis

**COMMUNE DE SARRALTROFF**  
 BUDGET PRIMITIF 2001 - COMPTE ADMINISTRATIF 2001 - BUDGET PRIMITIF 2002  
 Section de fonctionnement - DÉPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2001 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2001 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2002 (Prévisions) Montants en euros
<b>FONCTIONNEMENT : Dépenses</b>	<b>414 465.92</b>	<b>194 556.02</b>	<b>447 307.00</b>
60 - Achat et variation des stocks	29 026.29	29 283.80	35 050.00
61 - Services extérieurs	17 836.55	13 260.41	15 510.00
62 - Autres services extérieurs	12 317.89	10 315.72	13 250.00
63 - Impôts Taxes	3 399.61	2 524.86	2 950.00
64 - Charges de personnel - 012 -	80 142.46	78 911.58	81 850.00
65 - Autres charges courantes	40 551.44	33 957.10	40 740.00
66 - Charges financières	26 381.30	26 302.55	21 520.00
67 - Charges exceptionnelles	762.25	0.00	24 540.00
023 - Virement Sect° d'investis.	204 048.13	-----	211 897.00

**COMMUNE DE SARRALTROFF**  
 BUDGET PRIMITIF 2001 - COMPTE ADMINISTRATIF 2001 - BUDGET PRIMITIF 2002  
 Section de fonctionnement - RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2001 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2001 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2002 (Prévisions) Montants en euros
<b>FONCTIONNEMENT : Recettes</b>	<b>414 465.92</b>	<b>278 616.74</b>	<b>447 307.00</b>
70 - Produits Domaine et Ventes	10 488.50	11 835.64	11 880.00
73 - Impôts et Taxes	110 052.93	115 209.87	117 545.00
74 - Dotations Subventions Partic.	112 354.93	127 019.29	126 650.00
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	4 649.69	5 821.93	45 790.00
013 - Remb. sur salaire CES	14 482.66	18 267.72	18 000.00
76 - Produits financiers divers	3.05	4.94	3.00
77 - Cession d'immob. Vente Terr	0.00	457.35	23 780.00
79 - Transfert de charges (assur)	0.00	0.00	0.00
002 - Excedent de Fonct° reporté	162 434.16	-----	103 659.00

**COMMUNE DE SARRALTROFF**  
**DÉTAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT**  
DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2002

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSE PREVUE		RECETTE PREVUE		Part à la charge de la commune
Chauffage Salle des Fetes	2313-20	19 100.00 €	D57	4 574.00 €	14 526.00 €
Batiment Maternelle Fenêtres + Peinture ext.	2313-08	35 948.00 €	D57 SACR DGE DGE	8 542.00 € 8 690.00 € 2 396.00 €	16 320.00 €
Raccord eau Schneymuhle	2315-19	15 600.00 €	Riverains	7 800.00 €	7 800.00 €
Matériel informatique et divers	218...-05	7 031.00 €	D57	2 685.00 €	4 346.00 €
Poteaux d'incendie	2315-07	9 452.00 €	D57	1 921.00 €	7 531.00 €
Eclairage Public	2315-12	11 000.00 €	D57 SACR	5 300.00 €	5 700.00 €
Viabilité terrains LA CHAPELLE achat terrains travaux	2111-22	15 300.00 €	/	0.00 €	15 300.00 €
	2315-22	9 340.00 €	/	0.00 €	9 340.00 €
Aire de Jeux	2188-23	6 100.00 €	/	0.00 €	6 100.00 €
Création de Fossés	2315-11	3 050.00 €	/	0.00 €	3 050.00 €
Voirie Rues de l'Etang et de la Forêt	2315-24	31 100.00 €	D57 SACR	18 248.00 €	12 852.00 €
Parking au Stade achat terrains travaux	2111-21	6 860.00 €		0.00 €	9 260.00 €
	2315-22	7 200.00 €	D57 SACR	4 800.00 €	
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES (solde)	2313	63 352.00 €	/	0.00 €	63 352.00 €
OFI - Remboursement capitaux d'emprunts	13412	76 500.00 €	/	0.00 €	76 500.00 €
OFI - Déficit d'investissement antérieur	001	142 835.00 €	/	0.00 €	142 835.00 €
OFI - Encaissement du FC TVA	/	/	10222	10 800.00 €	/
OFI - Encaissement de la T L E	/	/	10223	1 500.00 €	/
OFI - Affectation du résultat 2001 excéd. fonct capit	/	/	1068	142 835.00 €	/
OFI - Vir. de la section de fonctionnement	/	/	021	211 897.00 €	/
OFI Différences sur cession de terrains			192	4 000.00 €	
OFI Terrains nus				23 780.00 €	
/	/	/	/	0.00 €	/
<b>TOTAUX</b>	/	<b>459 768.00 €</b>	/	<b>459 768.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

BALANCE GENERALE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2002  
en euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 447 307.00 € -----> 2 934 141.58 F  
RECETTES = 447 307.00 € -----> 2 934 141.58 F

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES = 459 768.00 € -----> 3 015 880.38 F  
RECETTES = 459 768.00 € -----> 3 015 880.38 F



# Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

## Collecte des ordures

### Des résultats encourageants !

Les résultats de la collecte sélective depuis sa mise en place en juin 2000, à travers la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, sont très prometteurs.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG poursuit son engagement dans le programme de collecte sélective des déchets d'emballages ménagers (contrat avec la société Eco-Emballages avec laquelle elle a fixé les objectifs à atteindre). Dans le même temps, la Communauté a entrepris la collecte de papiers journaux et poursuit sa collecte de verre qui a atteint 29 kg/hab/ pour l'année 2002.

Les tonnages de la collecte sélective restent relativement constants. L'objectif est de continuer dans le sens d'une évolution croissante car les efforts pour le tri permettent de :

limiter les hausses de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- lutter contre le gaspillage
- préserver nos ressources naturelles
- protéger notre cadre de vie
- devenir éco-citoyen...

**Alors tous ensemble, poursuivons et amplifions nos efforts !!**

### Les bons gestes du tri

Il est utile de rappeler que certains déchets ne sont admis ni dans les contenants jaunes, ni dans les contenants bleus, mais doivent être déposés dans la poubelle traditionnelle.

### Ce que l'on ne peut pas mettre dans les contenants bleus et jaunes :

- les emballages en plastique fin comme les pots de yaourt ou les pots de crème fraîche
- les emballages en polystyrène
- les films et sacs plastique fins
- les flacons ayant contenu des produits nocifs ou toxiques
- les bouteilles d'huiles
- les articles d'hygiène
- les boîtes de conserve contenant des restes
- les barquettes sales ou comportant des restes
- les couches-culottes
- les papiers salis ou gras
- les films plastique enveloppant les revues

### Ce que l'on doit mettre dans les contenants jaunes

- Les briques alimentaires
- Les bouteilles en plastiques
- Les boîtes métalliques (conserves, boissons...)
- Les barquettes en aluminium
- Les aérosols sans bouchons ni capsules

### Ce que l'on doit mettre dans les contenants bleus

- Les magazines
- Les journaux
- Les revues, prospectus

- Les cartons et cartonnets d'emballages

### Quelques astuces

- Pour économiser de la place dans votre conteneur, aplatissez vos bouteilles à plat et non en accordéon
- Sortir vos conteneurs traditionnels ou ceux de la collecte sélective la veille au soir du jour prévu pour la collecte, après 20 H
- Evitez de laisser les conteneurs et les caissettes sur le trottoir après la collecte
- Un doute ? N'hésitez pas à jeter dans la poubelle traditionnelle afin d'éviter tout problème lors des opérations de tri

### L'apport volontaire

N'oubliez pas que vous disposez de bulles à verres pour déposer vos bouteilles, pots et bocaux en verre.

A SARRALTROFF :

- parking de la salle des fêtes
- rue de Sarrebourg (à l'ancienne gare)
- rue de la Fontaine
- rue du Rebberg

Au même titre que le verre, des bornes à vêtements sont disponibles afin d'y déposer vos vêtements usagés.

- Parking de la salle des fêtes

### Contact

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg-

Gaëlle HOFFMANN

3, Avenue Clémenceau- ancienne école Charles PEGUY  
57400 SARREBOURG

Tél. : 03 87 03 38 11



**Après Noël, visez pile dans la boîte**

### Une seule pile bouton peut polluer 1m<sup>3</sup> de terre pendant plusieurs décennies !

Les piles et accumulateurs usagés sont dangereux pour l'Homme et son environnement. En effet, mélangés aux ordures ménagères, ils libèrent des métaux lourds, causant ainsi diverses pollutions, de l'eau, de l'air, et du sol.

Il est indispensable de les séparer des ordures ménagères et de les faire traiter dans des usines spécialisées

A ce jour, en Lorraine, près de 2400 commerces et mairies ont accepté de devenir point de collecte.

Près de 49 tonnes de piles ont déjà été collectées grâce au dispositif Côté Pile.

A Noël, vos enfants ont certainement eu des jouets fonctionnant avec des piles, alors n'oubliez pas,

Apportez vos piles usagées

- dans les mairies,
- chez les débitants de tabac,
- les boulangers - pâtisseries,
- les horlogers - bijoutiers
- les photographes...

Vous reconnaîtrez facilement les commerçants participant grâce à l'autocollant "Côté Pile" et son lapin ramasseur de piles.

"Côté pile" est le dispositif Lorrain de pré-collecte des piles et accumulateurs usagés, initié par l'Agence Régionale de l'environnement en Lorraine (AREL), avec le soutien technique et financier de nombreux partenaires dont l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

L'association LORFEE Lorraine Formation et Education à l'Environnement-, est chargée de la mise en place du dispositif, en collaboration avec les collectivités locales.

Pour tout renseignement relatif à la collecte des piles et accumulateurs usagés et autres déchets dangereux, n'hésitez pas à contacter Fabienne Anquetil, coordinatrice de l'association LORFEE au 03.83 .15.67.09

## DATES DE RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2003

**SARRALTROFF**

**le 14 mars 2003**

**le 10 octobre 2003**

# VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elle n'est pas très grande (un peu moins de 60 m<sup>2</sup>) et elle a déjà 5 ans.

Malgré sa petite taille elle propose tout de même plus de 3000 livres et une douzaine de revues.

Sur ces 3000 livres, 500 sont renouvelés régulièrement

Vos deux responsables bénévoles se rendent tous les trois mois à la médiathèque de Bitche afin de choisir 500 nouveaux volumes pour remplacer les 500 qui sortent de notre bibliothèque. Pas facile de choisir mais grâce à vous, lecteurs, elles peuvent cibler leurs choix puisque vous n'omettez jamais de demander tel titre ou tel thème lors du futur changement.



Vos bénévoles se sentent récompensées lorsqu'elles lisent sur le visage des lecteurs le bonheur d'avoir trouvé ce qu'ils avaient demandé.

Les jeunes lecteurs en sont les premiers bénéficiaires, puisque avec la complicité de leurs enseignants ils peuvent profiter de la bibliothèque à n'importe quel moment de la journée.

Nous vous adressons un grand merci, vous, qui avez été nombreux à venir lors de l'anniversaire de votre bibliothèque municipale qui à cette occasion avait mis en place une exposition sur le thème de « l'eau et le littoral ».

Un concours de poèmes et dessins sur ce thème avait été organisé et il a été très difficile de choisir parmi toutes les merveilles présentées. Mais le jury a tranché et c'est ainsi que les gagnants se sont vu attribuer un livre. Mais il a tout de même été remis un lot de consolation aux malheureux perdants.

Encore un grand merci pour leur participation.

Sachez que la cotisation annuelle reste inchangée 3 euros pour les personnes de plus de 16 ans.

Cette cotisation vous permet d'emprunter 4 livres et 2 revues pour un mois. Nous rappelons aux lecteurs de ne pas dépasser ce laps de temps car il faut penser aux autres lecteurs qui aimeraient avoir cet ouvrage en mains et il serait dommage de devoir instaurer une pénalité par jour de retard.

Vous avez sûrement remarqué que les horaires avaient changé, nous nous en excusons auprès de vous tous mais nos bénévoles sont souvent en formation le vendredi et il leur était impossible d'ouvrir la permanence le vendredi, espérant que ces nouveaux horaires ne vous empêcheront pas de venir toujours aussi nombreux.

### Nouveaux horaires

publics : Mercredi de 17h à 19h

Jeudi de 16h30 à 18h30

scolaires : Mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

*Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une bonne et heureuse année*

# DÉPART DE MADAME MICHÈLE KARLESKIND



29 ans... C'est presque une vie. C'est le temps passé par Madame Michèle Karleskind à l'école maternelle de Sarraltroff. Combien de petites têtes blondes a-t-elle vu passer !...

Nous étions tellement habitués à sa présence que nous avons oublié, très involontairement, de parler de son départ dans notre bulletin municipal de l'an dernier. Nous nous en excusons et c'est pourquoi nous le citons cette année.

La municipalité avait d'ailleurs tenu à marquer l'événement le 30 juin 2001 lors d'une réception à la Salle des Fêtes. Heureuse et longue retraite Maîtresse.

---

## MOUVEMENTS AUX ECOLES



Ils sont arrivés en septembre 2002 pour assurer l'éducation des enfants :

- Renaud Christmann (classe de maternelle)
- Véronique Decker (classe de primaire)

Elles nous ont quitté pour d'autres cieux :

- Claire Gangloff (classe de maternelle)
- Anne Sophie Schrepfer (classe de primaire)



# LE TGV EST-EUROPÉEN

Le TGV Est-européen, c'est un peu comme le monstre du Loch Ness. Il fait son apparition et l'on en parle, puis disparaît à nouveau... Pour l'heure, la 1<sup>re</sup> tranche de travaux, de Paris à Vandières est entamée. Pour la suite, l'heure est à la spéculation : entre ceux qui pensent qu'il ne viendra jamais et ceux qui affirment qu'il sera « à l'heure », il y a ceux qui doutent.

Quoiqu'il en soit, les études et pré-projets, poursuivent leur rythme. Des sondages de terrain et des forages ont été réa-

## QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES...

- Le tracé du TGV ayant été validé par la DUP (déclaration d'utilité publique), les propriétaires ont le droit de réclamer à RFF l'achat de leurs terrains qui se trouveraient sur le tracé : RFF est obligé de leur acheter.
- La DUP n'est valable que pour un certain nombre d'années. Si les travaux n'ont pas commencé avant une certaine date (2012) toute la DUP doit être reprise à zéro.



lisés sur le tracé de la vallée de la Sarre et sur notre ban. Ils auraient montré la présence de marnes gonflantes en profondeur, là où passe le viaduc, ce qui est, aux dires des spécialistes un facteur d'instabilité pour la construction d'ouvrages, mais pas insurmontable.

A la mairie, nous avons également eu la visite de Monsieur Charpentier qui a présenté l'étude sur Sarraltroff montrant une esthétique du pont améliorée mais une longueur identique à celle qui était annoncée lors de l'enquête publique, ce qui est tout simplement SCANDALEUX... De qui se moque-t-on ?...

Dire qu'un architecte paysagiste se serait déplacé à Sarraltroff... Il n'a pas daigné prendre l'avis des élus ni de la population. Ces méthodes méprisantes sont indignes d'une démocratie évoluée.

**NON ! NON ! NON !** Nous disons **NON** aux protagonistes d'un projet si peu consensuel. Alors « se fera » ou « se fera pas », ce n'est pas le problème.

Nous avons réceptionné une ébauche visuelle du projet où le talent indéniable de l'architecte qui manie admirablement le clair-obscur et la souris de son ordinateur, essaie de cacher ce pour quoi nous sommes farouchement opposés à RFF, à savoir l'effet de coupure visuelle dans la vallée de la Sarre et pour lequel nous réclamons des arches supplémentaires au viaduc.

Que se soit demain ou après-demain, toujours, nous nous battons, pour que le projet, tel qu'il est élaboré aujourd'hui ne prenne vie de cette manière là mais surtout pour que l'on tienne compte de nos avis.

- A propos du Remembrement Foncier de Sarraltroff : un débat était ouvert entre ceux qui souhaitaient attendre le passage du TGV pour remembrer et ceux qui disaient qu'il ne fallait pas attendre. La commission communale d'aménagement foncier a tranché en votant le remembrement à une large majorité.

- Que se passera-t-il le jour où le TGV passerait ? La surface remembrée correspondrait à 20 fois la surface des parcelles comprises dans le tracé et l'on prélèverait 5 % sur chacun des propriétaires. Cela veut dire quoi ? A supposer qu'une exploitation se trouve entièrement comprise dans le tracé, cela ne voudrait pas dire, sauf volonté expressément signifiée du propriétaire, qu'il serait mis fin à son exploitation.

Il ne perdrait lui aussi que 5 % de la surface de ses terres et retrouverait son exploitation en dehors du couloir du tracé, au milieu des parcelles remembrées pour éviter qu'un seul propriétaire subisse tout le préjudice du prélèvement.



Forage pour le TGV dans la vallée de la Sarre

# SARRALTROFF - 2400 ANS DÉJÀ

A ce jour, le livre de Sarraltroff est épuisé.

Grâce à vous, à tous ceux qui nous ont soutenu dans notre démarche et que nous tenons à remercier.

Un livre constitue un événement pour un village car, sauf faits extraordinaires, il est rare qu'on en écrive plusieurs sur le même sujet. On pourrait parier qu'il n'en existera pas d'autre avant de nombreuses années. Il y aura d'ici là l'histoire que nous sommes en train d'écrire, qui sera peut-être européenne.

Quel sera le regard des futurs historiens sur notre époque, mais aussi sur celle qui nous précède. Nous ne pouvons le prédire car on est, qu'on le veuille ou non, marqué par l'empreinte de son temps.

Ce livre fut un travail de collaboration, des auteurs, avec les membres de la SHAL qui, de son Président Antoine Schrub, en passant par Monsieur Rimlinger, Kuchly, nous ont tous soutenus, sans oublier tous les autres que nous ne pouvons citer, Bruno Schoeser, Mme Heckenbenner Dominique, conservateur du Musée du Pays de Sarrebourg, dont le tout nouveau bâtiment en voie d'achèvement réservera certainement, une place de choix aux collections de Sarraltroff.

L'histoire s'est en effet signalée constamment à Sarraltroff.

Six ans de dur labeur, ce livre était un aboutissement. Et nous avons connu le bonheur de faire connaître au plus grand nombre les ré-

sultats de notre entreprise, tout d'abord lors de la conférence tenue à Sarrebourg, puis à Sarraltroff, où, avec l'aide de la commune, nous avons pu vous réunir lors d'un sympathique repas après la messe dominicale.

Aujourd'hui, l'histoire de Sarraltroff est écrite, mais tout n'est pas dit... Nous vivons à une époque où le visible prend de plus en plus d'importance. Aussi, ne peut-on que vous encourager tous à préserver tous les documents et photos que vous possédez encore, mais surtout de les annoter. Ce qui n'a pas grande valeur apparemment à vos yeux aujourd'hui, en aura peut-être pour les générations futures car la mémoire est fragile.

Vous avez tous expérimenté combien il est difficile parfois de se souvenir de ce qui s'est passé deux ou trois ans en arrière.

Bertrand Kugler



Alerte à la pollution de la Sarre par du mazout : la station de pompage et de dépollution en action



La fête de la musique : l'accordéon-club de Sarrebourg.



La fête des écoles : un franc succès, des animations variées.



Réfection de la voie Calais-Bâle à Sarraltroff et des caténaires par les équipes de R.F.F.

# LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2002

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, , Fillingier JM,  
Berger D, Poirot B, Dresch N, Hacquard A,  
Jacob P, Geoffroy A, Friang M, Weber G,  
Koch E. Mazerand AM, Dubois A.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** —/—

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** —/—

Après que le Maire ait présenté ses vœux aux membres du conseil et après lecture du procès verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications:

Le Sous Préfet a accordé une subvention DGE pour l'installation des fenêtres à l'Ecole Maternelle. Le total de la facture s'élève à la somme de 23.622,63 euros TTC (soit 154.954,29 Francs).

La vente de grumes du mois de décembre à Château-Salins a rapporté la somme de 29.262,59 euros (191.950,00 F) pour un lot de hêtre et 1.646,45 euros (Il 0.800,00 F) pour un second lot de hêtre. Il reste deux lots qui seront repropoés à la prochaine vente (février 2002).

L'hiver de cette année est particulièrement froid (neige et gel ... ). Plusieurs tonnes de sel ont déjà été répandues dans les rues communales par les ouvriers communaux.

La première réunion sur le remembrement se tiendra en mairie le mercredi 16 janvier prochain.

La société d'assurance de notre commune, la SMACL, nous informe de la mise en place de nouveaux tarifs pour la cotisation 2002.

Une pollution au fuel a été décelée le 31 décembre dernier au niveau du collecteur de la place de l'ancienne gare SNCF Rue de Sarrebourg. Les services antipollution des pompiers sont intervenus pour retenir environs 200 litres de carburant. Une plainte contre X a été déposée à la Gendarmerie.

### ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

**1/ Demande de subvention et convention = Etablissement scolaire Sainte Marie Sarrebourg**

**2/ Syndicat des Eaux de Wintersbourg = Nouveaux Statuts et désignation d'un délégué suppléant**

**3/ Cimetière communal : vente des emplacements à l'Espace Cinéraire**

**4/ Mise en place des tarifs en EUROS au 1er janvier 2002**

**5/ Achat de terrain - Voirie Rue du Breuil**

**6/ Achat de terrain - Rue des Perdrix**

### DIVERS

**a/ Prévisions Budgétaires 2002**

**b/ Livre sur Sarraltroff**

**1/ Demande de subvention et convention = Etablissement scolaire Sainte Marie Sarrebourg**

Le maire fait part aux membres du conseil municipal que l'Ensemble

Scolaire Sainte Marie de SARREBOURG a sollicité, par courrier, une participation pour les élèves de SARRALTROFF scolarisés en classes de primaire dans cet établissement privé. Il précise qu'à ce jour, QUATRE enfants de Sarraltroff y sont scolarisés. Il ajoute enfin que le Chef d'Etablissement sollicite la signature d'une convention pour régulariser cette situation à l'avenir.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide de ne pas accepter de verser cette participation et de signer une convention car le groupe scolaire de Sarraltroff est tout à fait apte à accueillir ces élèves scolarisés à l'extérieur de la commune et que ces élèves sont placés dans cet établissement suite à un souhait de leurs parents. Il demande au maire d'informer le demandeur de cette décision.

### **2/ Syndicat des Eaux de Wintersbourg = Nouveaux Statuts et désignation d'un délégué suppléant**

Le maire informe les conseillers municipaux que le Syndicat des Eaux de Wintersbourg a transmis aux communes membres, pour acceptation, les nouveaux statuts adoptés lors de la réunion du Comité Syndical en date du 24 novembre 2001. Puis, il précise qu'il est nécessaire de désigner un délégué suppléant pour représenter la commune lorsque un des délégués titulaires ne peut se rendre en réunion.

Après la lecture des nouveaux statuts par Monsieur Léon SCHNITZLER, 2e Adjoint, le Conseil Municipal est d'avis de les accepter. Puis il décide de désigner "Délégué Suppléant de la Commune de Sarraltroff"

Monsieur Daniel BERGER  
Conseiller Municipal  
5 rue des Mésanges  
57400 SARRALTROFF  
Tél :03.87.23.86.67

### **3/ Cimetière communal = vente des emplacements à l'Espace Cinéraire**

Le maire informe les conseillers municipaux que les services techniques communaux ont installé, au cimetière, un emplacement "Espace Cinéraire" destiné à recevoir les cendres des défunts incinérés. Il s'agit de 9 cases enfouies dans le sol, fermées par un couvercle et pouvant accueillir plusieurs urnes funéraires. Puis il précise que plusieurs demandes ont déjà été réceptionnées en mairie pour l'acquisition d'un de ces emplacements et qu'il est possible de solliciter une participation financière lors de cette acquisition, ceci pour couvrir les frais issus de ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de ces emplacements à 130,00 euros (pour info : 852,74 francs) la place. Il autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux encaissements de ces participations payées par les demandeurs. Les demandes seront réceptionnées en mairie par courrier.

### **4/ Mise en place des tarifs en EUROS au 1er janvier 2002**

Le maire informe les conseillers municipaux que depuis le 1er janvier 2002, les sommes encaissées par la communes sont à fixer en EUROS. Il ajoute que les nouveaux tableaux de remboursement d'emprunts, exprimés en EUROS, ont été transmis en Mairie et qu'il est nécessaire de les approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la conversion des tableaux de remboursement et d'amortissement d'emprunts présentés par les banques prêteuses en EUROS et décide de fixer les tarifs en EUROS suivants :

**VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE**

**RECETTES ET ENCAISSEMENTS**                      **Tarifs 2001 en F**    **EN EUROS**

Location Salle des Fêtes : Repas habitant de la commune	500.00	75.00
Location Salle des Fêtes : Apéritif habitant de la commune	250.00	40.00
Location Salle des Fêtes : Repas habitant extérieur	1 000.00	150.00
Location Salle des Fêtes : Apéritif habitant extérieur	500.00	75.00
Location Salle des Fêtes : Récupération de frais (chauffage, eau)	250.00	40.00
Location Salle des Fêtes : Forfait journée + frais (ventes...)	1 000.00	155.00
Location Salle des Fêtes : chèque de caution Location sans SONO	1 000.00	150.00
Location Salle des Fêtes : chèque de caution Utilisation SONO	2000.00	300.00
Location de Chaises de la Salle des Fêtes	2.00	1.00
Location de Tables de la Salle des Fêtes	10.00	2.00
Location de Couverts de la Salle des Fêtes (forfait)	50.00	15.00
Location matériel Salle des Fêtes (CAUTION)	200.00	30.00
Logement communal de l'Ecole Maternelle (par mois)	2000.00	305.00
Chasse communale = Lot 1 (coté Dolving)	14550.00	2218.00
Chasse communale = Lot 2 (coté Weyerwald)	33950.00	5176.00
Chasse communale = Réserve	4819.00	735.00
Chasse communale = Réserve	1981.00	302.00
Chasse communale = Réserve	1319.00	201.00
Bibliothèque location de livres	20.00	3.00
Fête patronale = Auto scooter	600.00	92.00
Fête patronale = Manège pour enfants	400.00	61.00
Fête patronale = Stand de Coniferies	200.00	30.00
Fête patronale = Stand de Tir	100.00	15.00
Fête patronale = Appareils automatiques	100.00	15.00
Bois = Stère de menus produits	20.00	3.00
Bois = Stère de bois d'affouage	200.00	30.50
Assainissement redevance annuelle (pour 1 M³ d'eau utilisé)	1.75	0.27
Assainissement raccordement à l'égout (nouvelles constructions)	3000.00	457.00
Vente de Terrains (usoirs...) = l'are avec un minimum de...	3000.00	458.00

Location de terrains communaux                      arrondi à  
0.50 Euro  
inférieur

AUTRES                      arrondi à l'Euro  
inférieur

**5/ Achat de terrain - Voirie Rue du Breuil**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'acquérir, auprès d'un particulier, une petite parcelle qui a été rattachée, il y a plusieurs années, à la voirie communale de la RUE DU BREUIL. Cette parcelle est référencée comme suit:

PROPRIETAIRE : FRIANG Clothilde née KARLESKIND

Section 10 N° 158 Lieu-dit RUE DU BREUIL

Superficie                      1 are 54 ca

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de **152,45 euros** (cent cinquante deux euros et 45 cents) la parcelle. Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

**6/ Achat de terrain - Rue des Perdrix**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de parcelles au lieu-dit "LA CHAPELLE" dans la section 16 à Sarraltroff. Ces parcelles sont à viabiliser et pourront être vendues par la suite à un particulier souhaitant y construire une maison d'habitation. Il s'agit des parcelles référencées comme suit:

PROPRIETAIRE : MASSON Joseph

1/ Section 16 N° 202 Lieu-dit LA CHAPELLE

Superficie 8 ares 32 ca

2/ Section 16 N° 230 Lieu-dit LA CHAPELLE

Superficie 4 ares 91 ca

SOIT UN TOTAL DE 13 ARES 75 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat des deux parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 458,00 euros (quatre cent cinquante huit euros) l'are soit un total général de :

**458,00 euros X 13,75 ares = 6.297,50 euros (soit 41.308,89 francs)**

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

**DIVERS**

**a/ Prévisions Budgétaires 2002**

Le Maire expose les différents travaux à réaliser en 2002 et propose au conseil municipal d'émettre un avis sur leur inscription au budget primitif communal 2002. Après discussion, le conseil est d'avis d'accepter l'inscription au budget primitif 2002, sous réserve des fonds disponibles, des programmes de travaux suivants : éclairage public du Chemin du Petit Stade, extension de la voirie Rue de la Forêt et Rue de l'Etang, Peinture extérieure de l'Ecole Maternelle, achat d'ordinateurs pour les écoles et la mairie, création d'un parking au Chemin du Petit Stade, étanchéité de la toiture de l'école maternelle, renouvellement de poteaux d'incendie, achats de terrains, viabilité dans la Rue des Perdrix, chauffage à la Salle des Fêtes.

**b/ Livre sur Sarraltroff**

Le Maire informe le conseil que le livre sur Sarraltroff intitulé "SARRALTROFF, 2400 ans déjà" est achevé. Deux présentations de ce livre, écrit par Robert Beauvais, Bertrand Kugler et Emile Muller, édité grâce au concours de la SHAL de Sarrebourg, auront lieu au Centre -Socio-Culturel de Sarrebourg le lundi 11 février prochain et à la Salle des Fêtes de Sarraltroff le dimanche 17 février prochain (avec un repas sur réservation). Le maire précise également que la commune s'engagera à acquérir 100 livres (remises lors de cérémonies-visite d'un sous-préfet).

Après un court échange de vues :

- Achat de terrain Rue du Reberg
- Inondations de Noël 2001
- Suppression de passages à niveaux
- Bulletin Communal 2001

le Maire lève la séance en remercie les membres présents.

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2002**

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillingier JM, Berger D, Poirot B, Dresch N, Hacquard A, Jacob P, Geoffroy A, Friang M, Weber G, Dubois A, Mazerand AM.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** -/-

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** Koch E.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a effectué une distribution, à chaque foyer, de conteneurs pour les ordures ménagères non recyclables. Ces poubelles sur roulettes seront utilisées à compter du 4 mars 2002. Elles sont affectées à un logement fixe.

La journée de présentation sur le livre de Sarraltroff intitulé "SARRALTROFF, 2400 ans déjà" écrit par Robert Beauvais, Bertrand Kugler et Emile Muller, édité grâce au concours de la SHAL de Sarrebourg, est prévue le dimanche 17 février prochain. Le programme en est le suivant : 11 h 00 : messe, 12 h 00 apéritif concert, 13 h 00 repas (cochon de lait + frites), 15 h 00 présentation officielle du livre par Robert Beauvais et Bertrand Kugler, 17 h 00 café gâteaux. Le maire souhaite la participation de tous les conseillers municipaux pour la préparation et l'organisation de cette journée.

## ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit:

### 1/ Peinture extérieure de l'Ecole Maternelle - Demande de subvention DGE

## DIVERS

### a/ Révision du programme de subventions départementales SACR 2002-2003-2004

### b/ Anniversaire de l'ouverture de la bibliothèque de Sarraltroff (5 ans)

### 1/ Peinture extérieure de l'Ecole Maternelle - Demande de subvention DGE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le ravalement et la mise en peinture extérieure du bâtiment de l'Ecole Maternelle. En effet, ces travaux garantiront l'esthétique extérieure du bâtiment (face à l'Eglise paroissiale qui a été repeinte en 1999) et amélioreront ainsi l'aspect visuel du quartier central de la commune. Il présente ensuite au Conseil Municipal le devis correspondant à ces travaux émis par la SARL HOFFMANN de Oberstinzel d'un montant de 10.246,86 Euros HT (67.215,00 F) et de 10.810,44 Euros TTC (70.911,83 F).

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le projet de ravalement et mise en peinture extérieure du bâtiment de la Maternelle,
- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2002 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2002,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention D G E. auprès de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG.

## DIVERS

### a/ Révision du programme de subventions départementales SACR 2002-2003-2004

Le Maire rapporte que lors de la séance du 1er octobre 2001, le Conseil Municipal a fait acte de candidature pour adhérer au programme de subventions départementales SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales) pour les années 2002 - 2003 - 2004. Le montant total de la dotation accordée se chiffre à 83.374,37 euros (soit 546.900,00 francs) et propose une répartition de cette somme sur les projets suivants :

**ANNEE 2002** = Voirie rue de la Forêt et rue de l'Etang (25979.60 euros), peinture extérieure de l'Ecole Maternelle (10246.86 euros), création d'un parking au stade (6000.00 euros), extension de l'éclairage public - Chemin du Petit Stade (7587.52 euros),

**ANNEE 2003** = voirie Rue de la Côte (15040.56 euros), rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle électricité (22986.16 euros), rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle = faux plafond (4035.42 euros), rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle = peinture intérieure (6559.55 euros), rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle = revêtement sols (9 821.26 euros), rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle = mobilier interne (6600.00 euros), rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle = mise à niveau sols (devis non reçu),

**ANNEE 2004** = voirie Rue de la Fontaine = effacement réseaux (devis non reçus).

Le maire précise que la délibération définitive sera prise lors du prochain conseil municipal, lorsque tous les devis seront en notre possession.

### b/ Anniversaire de l'ouverture de la bibliothèque de Sarraltroff (5 ans)

Le Maire informe le conseil municipal que la bibliothèque de prêt de Sarraltroff fêtera cette année, ses 5 ans. Madame Nadine Dresch, responsable de la bibliothèque propose d'organiser, à cette occasion, une exposition sur l'eau. Les documents pour cette exposition sera mise à disposition par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Les membres du conseil municipal proposent ensuite de fixer cette journée au jour de la **JOURNEE DU PATRIMOINE** au mois de septembre prochain. Une journée portes ouvertes à la bibliothèque sera également prévue ce jour là

ainsi qu'une séance de dédicaces du livre sur Sarraltroff par les auteurs.

Après un court échange de vues :

- Mise en place du dossier SACR (subventions départementales sur 2002-2003-2004)
- Ramassage des ordures ménagères
- Livre sur Sarraltroff - Installation d'une aire de jeux - Subventions à inscrire au budget primitif 2002,

le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2002

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, , Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Dresch N, Hacquard A, Jacob P, Friang M, Weber G, Dubois A, Mazerand AM.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Geoffroy A,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** Koch E.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

Les deux postes de CEC ont été reconduits pour une année.

La première réunion de travail de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, concernant le remembrement du ban communal a eu lieu en mairie le 16 janvier dernier. Le rapport de cette réunion est consultable en mairie. La première préétude sur ce remembrement a été sollicitée. Sa réalisation a été confiée au Cabinet ECOLOR de Fénétrange.

Une demande a été effectuée au SIVUT du Pays de Sarrebourg pour connaître qu'elles subventions pourraient être reversées aux communes membres en plus des subventions départementales S A C R.

Dans le cadre d'un partenariat avec les services de l'Education Nationale et la CCM Etangs et Deux Provinces, la commune a équipé en matériel informatique les classes de primaire et de maternelle (2 ordinateurs et 2 imprimantes). A cette occasion, le renouvellement de l'ordinateur de la mairie (datant de 1995) a également été réalisé.

Un arrêté municipal a été signé pour réglementer la collecte des déchets (recyclables ou non) sur la commune. Il est applicable à compter du 4 mars 2002 et est disponible pour consultation en mairie.

Concernant l'assainissement des rues de la Fontaine et de la Sarre, un courrier a été réceptionné de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour une éventuellement prise en charge des travaux. Ils seraient réalisés dans le cadre d'une opération sous mandat. La préétude concernant ces travaux d'assainissement ont été confiés au Cabinet BEREST.

## ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit:

### 1/ Mise en place d'un projet culturel pour les enfants en classe de maternelle

### 2/ Programme de subventions départementales SACR 2002-2003-2004

## DIVERS

### a/ Demande d'installation d'une aire de jeux

### b/ Sécurité aux banques pour les transporteurs de fonds

### c/ Installation d'un nouveau chauffage à la Salle des Fêtes

### d/ Motion pour le Collège de Fénétrange

### e/ Courrier de Madame Alice Geoffroy = Viabilité d'un terrain Rue de Fénétrange

### f/ Journée de présentation et vente du Livre sur Sarraltroff

## 1/ Mise en place d'un projet culturel pour les enfants en classe de maternelle

En début de séance, le maire a donné la parole à la directrice de la maternelle, Mademoiselle Marie-Jeanne Schlachter, venue plaider en faveur d'un projet éducatif et culturel. Il s'agit de la mise sur pied d'un minioopéra interprété par les enfants de la maternelle et intitulé "Si la Flûte m'était contée" tiré de l'opéra "La Flûte Enchantée" de Mozart. Ce projet verra l'intervention d'un professeur de chant de l'école de musique de Sarrebourg : Madame Nicole Braun. Après une présentation des différentes actions proposées aux jeunes élèves (visite d'un opéra, festival de musique à Saint Ulrich, ...) Mademoiselle Schlachter informe le conseil qu'elle souhaite, dans la continuité de ce projet culturel, organiser dans une salle (au niveau cantonal ou à la Salle des Fêtes de Sarrebourg) une représentation, interprétée par les enfants de sa classe, de l'opéra "La Flûte Enchantée".

Le conseil municipal, sensible au projet, a décidé de soutenir l'action des enfants et de l'institutrice en accordant une subvention totale de 200 Euros versée sur deux années budgétaires : 100 € en 2002 et 100 € en 2003. Cette somme sera votée lors de l'acceptation des budgets primitifs respectifs.

## 2/ Programme de subventions départementales SACR 2002-2003-2004

Par délibération du 1er octobre 2001, le Conseil Municipal a fait acte de candidature pour adhérer au programme de subventions départementales SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales) pour les années 2002 - 2003 - 2004.

Le montant total de la dotation accordée se chiffre à 83.374,37 Euros (soit 546.900,00 francs) et sera répartie sur les projets suivants

ANNEE	OPERATION	EN EUROS HT
(prévisionnelle)		
2002	Voirie Rue de la Forêt Rue de l'Etang	25 979.60 €
2002	Peinture extérieure de l'Ecole Maternelle	10 246.86 €
2002	Création d'un parking au Stade	6 000.00 €
2002	Extension de l'éclairage public - Chemin du Petit Stade	7 587.52 €
2003	Voirie Rue de la Côte	15 040.56 €
2003	Rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle électricité	22986.116 €
2003	Rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle faux plafond	4 035.42 €
2003	Rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle peinture intérieure	6 559.55 €
2003	Rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle Revêtement sols	9 821.26 €
2003	Rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle mobilier interne	6 600.00 €
2003	Rénovation intérieure de l'Ecole Maternelle aménagement accès	6 182.00 €
2004	Voirie Rue de la Fontaine = effacement réseaux (1ère tranche)	92 914.93 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>213 953.86 €</b>

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal de SARRALTROFF:

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer la dite convention et les éventuels avenants, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les projets correspondants.

## DIVERS

### a/ Demande d'installation d'une aire de jeux

Le maire informe les membres du conseil municipal d'une pétition reçue en mairie et transmise par plusieurs élèves de classes de primaire concernant l'installation dans la commune d'une aire de jeux. La pétition

n'ayant pas été clairement signée, et ne comportant pas l'adresse d'un quelconque interlocuteur, le maire a demandé à un conseiller de s'informer plus précisément sur cette requête. De toute façon, ce projet était déjà à l'étude au sein du conseil municipal et plusieurs échanges de vues avaient déjà eu lieu à ce propos. Monsieur Grégoire Weber a même proposé la création d'un conseil de jeunes pour finaliser et mieux formaliser des idées somme toute très vagues dans cette demande (matériel, emplacement ...).

### b/ Sécurité aux banques pour les transporteurs de fonds

Le maire fait part ensuite d'un courrier reçu en mairie concernant la sécurité lors de l'accès aux banques pour les transporteurs de fonds. Ce courrier, émanant du Président de la Caisse de Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces, demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer des travaux pour sécuriser l'accès des sociétés de transports de fonds à la banque de Sarraltroff, 1 rue de Fénétrange. Le conseil propose de se renseigner auprès du demandeur pour connaître en réalité la nature des travaux souhaités. Une décision sera éventuellement prise lors d'un prochain conseil.

### c/ Installation d'un nouveau chauffage à la Salle des Fêtes

Le maire expose ensuite le projet déjà soumis à un accord de subvention du Conseil Général, concernant l'installation d'un nouveau chauffage à la Salle des Fêtes (chauffage au fuel) pour remplacer le chauffage électrique par soufflerie actuel. Le conseil municipal souhaite que le maire fasse établir plusieurs autres devis de chauffage au fuel et en rediscutera lors d'une prochaine séance.

### d/ Motion pour le Collège de Fénétrange

Le maire informe le conseil municipal d'une demande émanant de Monsieur le Conseiller Général du Canton de Fénétrange, sollicitant l'avis du conseil municipal de Sarraltroff sur trois questions concernant l'implantation d'un collège public à Fénétrange. Après délibération, et vue la proximité de notre commune par rapport à la ville de Sarrebourg et le fait que beaucoup de parents travaillent à -Sarrebourg, le conseil municipal décide de -se prononcer de la façon suivante : il ne souhaite pas la modification de la carte scolaire pour les élèves de notre commune, cependant, il appuie la création d'un collège public à Fénétrange tout en souhaitant que les élèves de Sarraltroff continuent d'être scolarisés comme actuellement. Un courrier dans ce sens sera adressé, en réponse à Monsieur Alfred Poirot, Conseiller Général du Canton de Fénétrange.

### e/ Courrier de Madame Alice Geoffroy = Viabilité d'un terrain Rue de Fénétrange

Le maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier reçu en mairie de Madame Alice Geoffroy, domiciliée dans le sud de la France demandant à ce qu'un terrain lui appartenant et situé sur la Route de Fénétrange (12 ares 38) puisse être vendu comme "Terrain à Bâti". Le maire précise à ce sujet que le terrain est situé en bordure du CD 43 et que des travaux de viabilité sont à réaliser avant de pouvoir le vendre comme terrain à bâtir. Il ajoute également qu'aucune demande de certificat d'urbanisme n'a été réceptionné en mairie dernièrement. Le conseil propose alors au maire de renseigner la demandeuse sur ces points. Un courrier lui sera transmis dans ce sens.

### f/ Journée de présentation et vente du Livre sur Sarraltroff

En fin de séance, l'adjoint au maire, Bertrand Kugler, a remercié le maire et les membres du conseil pour leur soutien et leur participation efficaces à l'occasion de la sortie et de la présentation du livre "Sarraltroff, 2400 ans déjà", qui a connu un franc succès, puisqu'il ne reste que quelques ouvrages encore disponibles à la SHAL de Sarrebourg.

Après un court échange de vues : Ramassage des ordures ménagères

- Livre sur Sarraltroff

- Installation d'une aire de jeux

-Subventions à inscrire au budget primitif 2002, le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2002

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.  
**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillingier JM, Berger D, Poirot B, Dresch N, Hacquard A, Jacob P, Friang M, Weber G, Dubois A, Geoffroy A, Mazerand AM.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Koch E.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

Une visite de sécurité a été effectuée le 22 mars dernier au stade municipal. A ce jour, quelques travaux restent encore à réaliser: installations électriques, vérification de la solidité des tribunes.

Une réunion d'information sera organisée par le SIVUT du Pays de Sarrebourg le 4 avril prochain concernant la restauration des façades de bâtiments et l'entretien des jardins.

Le repas annuel du 3<sup>e</sup> âge aura lieu cette année le dimanche 7 avril.

Les travaux de restauration de la Bièvre sur le ban de Sarraltroff sont actuellement en phase d'achèvement.

Monsieur Schnitzler et Madame Dresch se sont rendus à l'école primaire de Sarraltroff afin de connaître les différentes demandes des élèves concernant d'une aire de jeux dans la commune. Ce projet sera étudié lors d'un cours d'éducation civique et pourra alors être présenté en mairie.

## ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit:

- 1/ Comptes de Gestion 2001
- 2/ Compte Administratif 2001 - Commune -
- 3/ Compte Administratif 2001 - Budget Annexe Forêts -
- 4/ Compte Administratif 2001 - Budget Annexe Assainissement -
- 5/ Vote des 4 taxes 2002
- 6/ Redevance d'Assainissement 2002
- 7/ Budget Primitif 2002 - Commune
- 8/ Budget Primitif 2002 - Forêts
- 9/ Budget Primitif 2002 - Assainissement
- 10/ Achat de Terrains - Parking au Stade Municipal
- 11/ Achat de Terrains - Rue des Perdrix
- 12/ Livre « SARRALTROFF, 2400 ans déjà » : achat et vente

### 1/ Comptes de Gestion 2001

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les trois comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les trois comptes de gestion présentés par Monsieur le Receveur Municipal de FENETRANGE.

### 2/ Compte Administratif 2001 - Commune -

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2001 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2001	REALISE 2001
<b>FONCTIONNEMENT :</b>		
DEPENSES	2.718.718,00	1.276.203,86
RECETTES	2.718.718,00	1.827.605,93
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b><u>551.402,07</u></b>
<b>INVESTISSEMENT:</b>		
DEPENSES	3.118.681,83	1.999.923,32
RECETTES	3.118.681,83	1.747.977,14
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>		<b><u>251.946,18</u></b>
<b>RESULTAT DES DEUX SECTIONS :</b>		<b>EXCEDENT de <u>299.455,89</u></b>

## RESULTAT D'EXECUTION

1	2	3	4
Résultat à la clôture de l'exercice 2000	Part affectée à l'investissement exercice 2001	Résultat de l'exercice 2001	Résultat de clôture de 2001
<b>BUDGET COMMUNAL</b>			
Investissement -684 991.77	0.00	-251 946.18	-936 937.95
Exploitation 1 750 490.36	684 991.77	551 402.07	1 616 900.66
<b>TOTAL</b>			
<b><u>1 065 498.59</u></b>	<b><u>684 991.77</u></b>	<b><u>299 455.89</u></b>	<b><u>679 962.71</u></b>

### 3/ Compte Administratif 2001 - Budget Annexe Forêts -

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2001 pour le Budget Annexe FORETS apparaître les sommes suivantes

	PREVU 2001	REALISE 2001
<b>FONCTIONNEMENT :</b>		
DEPENSES	360.236,00	105.984,31
RECETTES	360.236,00	99.129,75
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b><u>6.854,5</u></b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		
DEPENSES	900.888,29	686.817,29
RECETTES	900.888,29	671.612,29
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>		<b><u>15.205,00</u></b>
<b>RESULTAT DES DEUX SECTIONS :</b>		<b>DEFICIT DE <u>22.059,56</u></b>

## RESULTAT D'EXECUTION

1	2	3	4
Résultat à la clôture de l'exercice 2000	Part affectée à l'investissement exercice 2001	Résultat de l'exercice 2001	Résultat de clôture de 2001
<b>BUDGET FORETS</b>			
Investissement -8 215.00	0.00	-15 205.00	-23 420.00
Fonctionnement 258 451.33	8 215.00	-6 854.56	243 381.77
<b>TOTAL</b>			
<b><u>250 236.331</u></b>	<b><u>8 215.00</u></b>	<b><u>-2 2059.56</u></b>	<b><u>219 961.77</u></b>

### 4/ Compte Administratif 2001 - Budget Annexe Assainissement -

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2001 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2001	REALISE 2001
<b>FONCTIONNEMENT :</b>		
DEPENSES	161.108,00	31.903,46
RECETTES	161.108,00	75.719,00
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b><u>43.815,54</u></b>
<b>INVESTISSEMENT:</b>		
DEPENSES	150.992,00	41.555,94
RECETTES	150.992,00	29.993,84
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>		<b><u>11.562,10</u></b>
<b>RESULTAT DES DEUX SECTIONS :</b>		<b>EXCEDENT DE <u>32.253,44</u></b>

**RESULTAT D'EXECUTION**

1	2	3	4
Résultat à la clôture de l'exercice 2000	Part affectée à l'investissement exercice 2001	Résultat de l'exercice 2001	Résultat de clôture de 2001
<b>BUDGET COMMUNAL</b>			
Investissement 3 884.54	0.00	-11 562.10	-7 677.56
Exploitation 88 108.31	0.00	43 815.54	131 923.85
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>32 253.44</b>	<b>124 246.29</b>

**5/ Vote des 4 taxes 2002**

Le Maire soumet à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés en 2001. Puis le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2002, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

**6/ Redevance d'Assainissement 2002**

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,27 Euro le M3.

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,27 Euro le mètre cube d'eau.

**7/ Budget Primitif 2002 - Commune**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2002, faisant apparaître les sommes suivantes

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
<b>FONCTIONNEMENT:</b>	
DEPENSES	447.307,00 €
RECETTES	447.307,00 €
<b>INVESTISSEMENT:</b>	
DEPENSES	459.768,00 €
RECETTES	459.768,00 €

**8/ Budget Primitif 2002 - Forêts**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2002, faisant apparaître les sommes suivantes:

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
<b>FONCTIONNEMENT:</b>	
DEPENSES	69.295,00 €
RECETTES	69.295,00 €
<b>INVESTISSEMENT:</b>	
DEPENSES	25.040,00 €
RECETTES	25.040,00 €

**9/ Budget Primitif 2002 - Assainissement**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2002, faisant apparaître les sommes suivantes :

**PROPOSITIONS DU MAIRE  
VOTES DU CONSEIL**

<b>FONCTIONNEMENT:</b>	
DEPENSES	30.838,00 €
RECETTES	30.838,00 €
<b>INVESTISSEMENT:</b>	
DEPENSES	29.873,00 €
RECETTES	29.873,00 €

**10/ Achat de Terrains - Parking au Stade Municipal**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de parcelles au lieu-dit "BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN" dans la section C à Sarraltroff. Ces parcelles sont destinées à accueillir le futur parking pour le stade municipal. Il s'agit des parcelles référencées comme suit :

PROPRIETAIRE : Mr CLAER Antoine et Mme née BILLMANN Bernadette

12 rue de la Sarre - 57400 SARRALTROFF

1/ Section C N° 795 Lieu-dit BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN  
Superficie : 9 ares 10 ca

2/ Section C N° 796 Lieu-dit BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN  
Superficie : 9 ares 50 ca

3/ Section C N° 797 Lieu-dit BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN  
Superficie : 9 ares 90 ca

4/ Section C N° 800 Lieu-dit BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN  
Superficie : 24 ares 90 ca

5/ Section C N° 867/798 Lieu-dit BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN  
Superficie : 18 ares 70 ca

SOIT UN TOTAL DE 72 ARES 10 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat des cinq parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 91,50 euros (quatre vingt onze euros et 50 cents) l'are soit un total général de :

**91,50 euros X 72,10 ares = 6.597,15 euros (soit 43.274,46 francs)**

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

**11/ Achat de Terrains- Rue des Perdrix**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de parcelles au lieu-dit "LA CHAPELLE" dans la section 16 à Sarraltroff. Ces parcelles sont à viabiliser et pourront être vendues par la suite à un particulier souhaitant y construire une maison d'habitation. Il s'agit des parcelles référencées comme suit:

PROPRIETAIRE : ENGEL Dominique

1/ Section 16 N° 201 Lieu-dit LA CHAPELLE  
Superficie 7 ares 37 ca

2/ Section 16 N° 231 Lieu-dit LA CHAPELLE  
Superficie: 5 ares 88 ca

SOIT UN TOTAL DE 13 ARES 25 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat des deux parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 458,00 euros (quatre cent cinquante huit euros) l'are soit un total général de :

**458,00 euros X 13,25 ares = 6.068,50 euros (soit 39.806,75 francs)**

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

**12/ Livre « SARRALTROFF, 2400 ans déjà » :achat et vente**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de procéder à l'achat de plusieurs livres édités par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine de Sarrebourg (SHAL) : "Sarraltroff, 2400 ans déjà" ainsi que des annexes s'y rapportant. Le maire ajoute qu'il est également possible à la commune de revendre plusieurs de ces livres et annexes aux personnes souhaitant en acquérir. Après délibération, le conseil municipal

APPROUVE l'achat auprès de la SHAL de Sarrebourg de 100 livres au prix de 33 Euros l'unité,  
APPROUVE l'achat auprès de la SHAL de Sarrebourg de 100 annexes au prix de 15 Euros l'unité,  
APPROUVE la revente de 50 livres au prix de 33 Euros l'unité,

APPROUVE la revente de 50 annexes au prix de 15 Euros l'unité.

Les articles budgétaires prévus pour cette acquisition et cette revente sont les suivants

pour l'achat des 100 livres et 100 annexes :  
art. 6065 du budget communal 2002

pour la revente de 50 livres et 50 annexes  
art. 7088 du budget communal 2002.

Les encaissements se feront auprès de la Trésorerie de Fénétrange.

Après un court échange de vues :

- Repas d u 3<sup>e</sup> âge
- Livre sur Sarraltroff
- Installation d'une aire de jeux -
- Organisation des votes pour les élections Présidentielle et Législatives, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h00.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2002

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Dresch N, Hacquard A, Jacob P, Friang M, Weber G, Geoffroy A, Mazerand AM.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Koch E, Dubois A.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :**

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

- Le dernier lot de bois a été vendu à FRANTZ Arthur de Hellering-les-Fénétrange pour la somme de 300,00 €.
- Les achats de terrains (Lieu dit La Chapelle rue des Perdrix et pour le Parking Stade) sont actuellement en cours.
- Les travaux d'installation du chauffage central à la Salle des Fêtes réalisés par CLEMENTZ sont actuellement en cours. Pour les cérémonies du 8 mai, le vin d'honneur se déroulera dans le hall de l'école primaire.
- Les services du Département de la Moselle (dossier S A C R) ont rendez-vous en mairie le 22 mai prochain pour finaliser et approuver les travaux inscrits dans ce programme de subventions départementales.

### ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

**Convention avec le Département de la Moselle = Entretien de la Voirie sur la commune**

**Motion « Réorganisation des services de l'Office National des Forêts »**

**Comm. Communes de l'Aggl. de Sarrebourg = Changement des statuts (aérodrome de Bühl)**

**Prolongation du réseau d'eau potable vers l'Ecart de la Schneymühle**

**Affectation du Résultat 2001 – Budget Communal**

**Affectation du Résultat 2001 – Budget Annexe Bois et Forêt**

**Affectation du Résultat 2001 – Budget Annexe Assainissement**

### DIVERS

**Utilisation de la Salle des Fêtes par les jeunes de la commune**

**Implantation de la station EDF de transformation « Sarrebourg – Nord » sur la ligne 400.000 V**

**Signalisation et arrêt de bus Rue de Hilbesheim**

**Convention avec le Département de la Moselle = Entretien de la**

### Voirie sur la commune

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention pour l'entretien des routes départementales dans la commune.

Après examen des clauses de cette convention, le conseil municipal de SARRALTROFF :

ACCEPTE les termes de la présente convention

AUTORISE le maire à signer la présente convention.

### Motion « Réorganisation des services de l'Office National des Forêts »

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réorganisation des services de l'Office National des Forêts (notamment les services de la subdivision de Sarrebourg).

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF dénonce le manque d'informations données aux collectivités dans le cadre de la réorganisation de l'ONF et le découpage arbitraire des unités territoriales qui en résulte, il demande le maintien des emplois de terrain, garant d'un service public forestier fait de dialogues et de réelles concertations.

L'après tempête est une période particulièrement difficile à gérer. Les communes forestières ont joué la carte de la solidarité, il serait maintenant souhaitable que l'Etat tienne ses engagements et montre sa volonté de maintien de l'emploi.

Le projet de réorganisation des services de l'ONF nous apparaît comme étant néfaste pour la forêt, pour le service rendu à la collectivité et pour le développement local. Les suppressions d'emplois annoncés (135 en Lorraine) en sont une malheureuse illustration.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF sollicite donc l'intervention de Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, pour obtenir le retrait de ce projet.

### Comm. Communes de l'Aggl. de Sarrebourg = Changement des statuts (aérodrome de Bühl)

Le maire expose au conseil municipal que diverses démarches ont été accomplies par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg depuis 1997 en vue du transfert de la gestion de l'aérodrome de Bühl-Lorraine. En effet, les installations concernées ont une vocation économique et associative qui dépasse largement le cadre de la commune d'implantation. Il s'agit en réalité d'un équipement d'intérêt communautaire pour lequel l'Etat ne souhaite plus assurer la gestion.

Un accord a récemment pu être trouvé avec la Direction de l'Aviation Civile, en ce qui concerne les conditions de remise des installations à la Communauté de Communes ainsi que les travaux de réparation et la participation de l'Etat à la réhabilitation de la piste.

Le Conseil Communautaire a donc décidé, lors de sa séance du 27 mars 2002, d'intégrer une compétence nouvelle à ses statuts (ceci dans le groupe des compétences optionnelles), intitulée « gestion des installations de l'aérodrome de Bühl-Lorraine ». Un point « 2 » serait ainsi créé dans cette rubrique.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff est appelé à délibérer pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide :

D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, comme énoncée ci-dessus,

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

### Prolongation du réseau d'eau potable vers l'Ecart de la Schneymühle

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'extension du réseau d'eau potable vers l'Ecart de la Schneymühle entre Sarraltroff et Oberstinzeln établi par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Le plan de financement des travaux se chiffre ainsi :

Devis des Travaux HT (pris en compte par le SEW)	51.832,66 €
Subventionnement du Département D 57 (70%)	36.282,86 €
Solde à la charge de la commune de Sarraltroff	15.549,80 €

Après délibération, le conseil municipal accepte de demander la réalisation de ces travaux par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Il prévoit, après encaissement des subventions pour ces travaux, de prendre en compte 50 % de la part à sa charge et de facturer les 50 % du solde à parts égales aux trois riverains concernés par cette extension. Les sommes correspondant à ces travaux ont été votées lors de l'acceptation du Budget Primitif Communal 2002.

#### **Affectation du Résultat 2001 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal pour l'exercice 2001,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2001, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2001 pour la section de fonctionnement est de : 246.494,91 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2001, d'un montant de : 142.835,24 €,
- affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €
- affectation complémentaire de réserve : 00,00 €
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 103.659,67 €.

#### **Affectation du Résultat 2001 – Budget Annexe Bois et Forêt**

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe Bois et Forêts pour l'exercice 2001,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2001, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2001 pour la section de fonctionnement est de : 37.103,31 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2001, d'un montant de : 3.570,36 €,
- affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €
- affectation complémentaire de réserve : 00,00 €
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 33.532,95 €.

#### **Affectation du Résultat 2001 – Budget Annexe Assainissement**

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe Assainissement pour l'exercice 2001, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2001, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2001 pour la section de fonctionnement est de : 20.111,67 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 106..) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2001, d'un montant de : 1.170,43 €,
- affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €
- affectation complémentaire de réserve : 00,00 €
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 18.941,24 €.

#### **DIVERS**

##### **Utilisation de la Salle des Fêtes par les jeunes de la commune**

Le maire informe les membres du conseil municipal que les jeunes de la commune ont sollicité le prêt de la Salle des Fêtes pour y faire des activités sportives (tennis de table...). Le maire précise qu'il a donné son autorisation pour une période d'essais de 15 jours. Après discussions et échanges de vues, les membres du conseil municipal estiment qu'il faut « être prudent » dans ce cas car la responsabilité de la commune sera mise en cause en cas d'accident, d'autant plus que les jeunes ne sont

pas sous la responsabilité d'un adulte durant ces activités. Le maire prend note des remarques du conseil et en informera les intéressés prochainement.

#### **Implantation de la station EDF de transformation « Sarrebourg – Nord » sur la ligne 400.000 V**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'un poste de transformation EDF sera implanté à proximité de la ligne 400.000 V VIGY-MARLENHEIM et que 4 emplacements sont proposés pour cette installation. Après déplacement sur le site N° 2 « SARRALTROFF – Bergholz », les conseillers municipaux souhaitent rencontrer les techniciens d'EDF coordonnant cette implantation. Le maire prend note de cette demande et précise que ces techniciens seront invités pour présenter le projet et le dossier de cette implantation lors d'une prochaine réunion (certainement mercredi 15 mai 2002 en soirée). La délibération correspondante sera prise lors de cette réunion.

#### **Signalisation et arrêt de bus Rue de Hilbesheim**

Le maire fait part au conseil municipal que les services du Département de la Moselle gérant les transports scolaires et collectifs sur Sarraltroff ont communiqué une demande de modernisation de la signalisation d'un arrêt de bus situé au 14 rue de Hilbesheim. Le maire précise que l'abri bus sur cet endroit est vétuste et qu'il sera nécessaire de le remplacer. Le conseil municipal donne son accord pour la modification de cette signalisation et demande au maire de solliciter les services du Département pour l'installation d'un nouvel abri bus (modèle similaire à celui du 2 rue de Sarrebourg). Le maire prend note de cette demande et précise qu'un courrier dans ce sens sera transmis au Conseil Général de la Moselle.

Après un court échange de vues = Livre sur Sarraltroff – Installation d'une aire de jeux pour les jeunes

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2002**

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Friang M, Dubois A, Weber G, Geoffroy A Mazerand AM.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Koch E, Dresch N, Hacquard A.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** –/–

Avec la présence des deux techniciens d'EDF chargés du projet d'implantation du poste de transformation SARREBOURG-NORD.

#### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**Projet d'implantation d'un transformateur EDF sur la ligne 400.000 V VIGY-MARLENHEIM**

**Décision Modificative de Crédits N° 1 = Installation du Chauffage Central à la Salle des Fêtes**

**Projet d'implantation d'un transformateur sur la ligne 400.000 V VIGY-MARLENHEIM**

Le maire présente au conseil municipal le projet et le dossier relatif à la construction d'une ligne THT de 400.000 volts entre Vigy (57) et Marlenheim (67) devant traverser le ban communal et plus précisément, l'installation dans la zone Sarraltroff – Hilbesheim – Réding du poste transformateur d'électricité de « SARREBOURG-NORD » relié à cette ligne 400.000 volts.

Le maire précise que quatre sites sont susceptibles d'accueillir ce poste de transformation :

- N° 1 installation sur la limite du ban entre Sarraltroff et Hilbesheim (lieu-dit : Bergholz)
- N° 2 installation totale sur le ban de Sarraltroff (lieu-dit : Bergholz)
- N° 3 installation totale sur le ban de Hilbesheim (lieu-dit : Fronmatt)
- N° 4 installation totale sur le ban de Réding (lieu-dit : Rivingermatt).

Après un déplacement sur le site N° 2 SARRALTROFF (Bergholz), et une étude approfondie des conséquences liées à une installation de ce type, le maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer POUR ou CONTRE une demande d'implantation du poste transformateur de SARREBOURG-NORD sur le site N° 2 SARRALTROFF.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR la demande d'installation du poste transformateur sur le site N° 2 SARRALTROFF 12 voix

CONTRE demande d'installation du poste transformateur sur le site N° 2 SARRALTROFF 00 voix

Le Conseil Municipal demande également au maire de transmettre cette décision au Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Lorraine à METZ (DRIRE Lorraine).

### Décision Modificative de Crédits N° 1 = Installation du Chauffage Central à la Salle des Fêtes

Le maire présente au conseil municipal les factures correspondantes aux travaux de construction d'un bâtiment pour accueillir la chaufferie de la salle des fêtes. Il précise que ces factures peuvent être mandatées sur la section des investissements correspondant aux travaux à la salle des fêtes (chauffage salle et création d'une chaufferie). Il ajoute qu'il est alors nécessaire de procéder à une décision modificative de crédits afin d'augmenter les crédits alloués lors du vote du budget primitif sur ce programme d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter la décision modificative de crédits suivante :

du compte 2313 – 01.ONI	- 2500,00 €
vers le compte 2313 – 20 Bâtiment Salle des Fêtes	+ 2500,00 €

Après un court échange de vues = Livre sur Sarraltroff – Installation de la ligne 400.000 V

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 30.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2002

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Friang M, Dubois A, Weber G, Geoffroy A Mazerand AM, Koch E, Dresch N.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Hacquard A.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** —/—

Avec la présence de Monsieur Thierry DUVAL, représentant la Société ECOLOR de Fénétrange, chargée de réaliser la préétude pour le dossier d'Aménagement Foncier (remembrement du ban communal de Sarraltroff) qui a présenté l'ébauche de ladite préétude. Après son exposé, le maire a donné la parole aux membres du conseil municipal pour les éventuelles questions. Cette préétude sera présentée aux habitants de Sarraltroff (et autres) concernés par le remembrement lors d'une prochaine réunion à la Salle des Fêtes (le mardi 9 juillet prochain à 20 h 00). Puis, après avoir remercié Monsieur DUVAL pour cette présentation, le maire expose quelques communications :

- Un ramassage d'objets encombrants sur la commune aura lieu le mercredi 26 juin prochain.
- Concernant l'implantation du poste de transformation de 400.000 v (cf. CM du 15 mai 2002 – 1), la D D A de la Moselle a demandé une étude

pour un éventuel 5<sup>e</sup> site au niveau de la carrière MOLIA (sur le ban de Hilbesheim-Réding).

- Les travaux de chauffage central dans la salle des fêtes sont à ce jour achevés et le nouveau système est opérationnel (radiateur et eau chaude à la cuisine).

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

#### Revalorisation du barème indiciaire des Adjointes au Maire

#### Subvention à l'Amicale du Personnel Communal du Canton de Fénétrange

#### Enquête Publique : Extension des activités LAWSON MARDON MORIN Sarrebourg

#### Achat d'un terrain pour création d'un parking au stade municipal

#### Revalorisation du barème indiciaire des Adjointes au Maire

Le Maire présente aux conseillers municipaux les nouvelles dispositions concernant la revalorisation des indemnités de fonction allouées aux trois adjointes au maire. Après présentation du dossier et délibération, le conseil municipal décide d'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002 les indemnités de fonction des trois adjointes au maire d'après le calcul suivant :

**BRUT MENSUEL = TAUX MAXIMAL EN POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'INDICE 1015 = 8,25**

#### Subvention à l'Amicale du Personnel Communal du Canton de Fénétrange

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention reçue en mairie de l'Amicale du Personnel Communal du Canton de Fénétrange. Il précise que la subvention est calculée sur le nombre d'habitants de chaque commune du canton. Pour Sarraltroff, son montant serait de 100,00 € par année. Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser à l'Amicale du Personnel Communal du Canton de Fénétrange une subvention de 100,00 €. Elle sera mandatée sur l'article 65748 du budget primitif communal (divers).

#### Enquête Publique : Extension des activités LAWSON MARDON MORIN Sarrebourg

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le dossier d'enquête publique relative à la Société LAWSON MARDON MORIN SA de Sarrebourg et notamment pour les points suivants : extension des activités sur le site de Sarrebourg. Après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime n'avoir à émettre aucune observation particulière sur la présentation de ce dossier d'enquête publique.

#### Achat d'un terrain pour création d'un parking au stade municipal

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat d'une parcelle au lieu-dit "BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN" dans la section C à Sarraltroff. Cette parcelle est destinée à accueillir le futur parking du stade municipal. Il s'agit de la parcelle référencée comme suit :

**PROPRIETAIRE :** Mr LIMON Constant -Epoque MASSON Marie-Thérèse

12 rue de l'Eglise – 57400 SARRALTROFF

Section C N° 801 - Lieu-dit BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN  
Superficie : 28 ares 30 ca

SOIT UN TOTAL DE 28 ARES 30 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de 91,50 euros (quatre vingt onze euros et 50 cents) l'are soit un total général de :

**91,50 euros X 28,30 ares = 2.589,45 euros (soit 16.985,67 francs)**

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Après un court échange de vues

- Dossier de subventions S A C R D57 –
- Emplacement d'un stationnement pour convoyeurs de fonds à la CCM
- Emplacement du poste de transformation 400.000 V le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 30.

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2002

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Weber G, Geoffroy A, Hacquard A Dresch N.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Mazerand AM, Friang M, Koch E.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** —/—

Le maire expose quelques communications :

- Les archives départementales de la Moselle ont effectué une inspection des archives de la mairie le 7 août dernier. Ils ont récupéré une partie des anciens registres paroissiaux et procéderont à leur micro filmage. Une copie de ces registres sera transmise en mairie en remplacement des registres emportés.
- Une réunion a eu lieu en sous préfecture de Sarrebourg concernant l'emplacement du poste transformateur 400.000 V de la ligne VIGY-MARLENHEIM. Le site retenu serait soit le N° 1 (à cheval sur les 2 bans Sarraltroff et Hilbesheim) soit le N° 2 (totalement sur Sarraltroff).
- Des travaux de curage de fossés (au Breuil, à la Zone Industrielle route de Sarrebourg) ainsi que le nivelage de la décharge à végétaux sont actuellement en cours.
- Un mur a été monté à l'arrière de l'emplacement du futur cimetière. La réalisation de plusieurs places de parking est prévue à cet endroit.
- Les travaux de voirie de la rue de la Forêt et de la rue de l'Etang (prolongement de voirie), ont été attribués à l'entreprise GARTISER, les travaux sont prévus pour le mois d'octobre prochain.
- Le début des travaux d'extension du réseau d'eau potable vers la Schneymühle est prévu pour le début du mois de septembre. C'est l'entreprise GARTISER qui a présenté le devis le moins élevé et a remporté le marché (33.699 € HT).
- Des travaux de mise en conformité électrique du local CLUB HOUSE et des vestiaires du Stade Municipal seront effectués durant la période hivernale.
- L'installation et le changement de 3 poteaux d'incendie par l'entreprise GARTISER sont prévus prochainement.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- **Convention avec le Département de la Moselle**
- **Subventions SACR**
- **Tarifs pour les débits de boissons et l'organisation de spectacles**
- **Vente de 25 livres supplémentaires sur SARRALTROFF**
- **Travaux de rénovation à l'Ecole Maternelle – Demande de subvention D G E**

## DIVERS :

- **Compensation de taxe d'ordures ménagères**
- **Installation d'un bureau pour l'AIPH à l'école primaire**
- **Problèmes d'hypersonorité dans les préaux de l'Ecole Primaire**
- **Journée du Patrimoine – 22 septembre 2002**

## Convention avec le Département de la Moselle – Subventions SACR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention définissant les modalités de versement des aides départementales (SACR) sur trois ans (2002-2003-2004). Il rappelle les travaux concernés par cette convention ainsi que leur financement qui sera pris en charge par le Département de la Moselle.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les termes de la présente convention et autorise le maire à la signer.

## Tarifs pour les débits de boissons et l'organisation de spectacles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des nouveaux tarifs concernant les droits de licence sur les débits de boissons et pour l'impôt sur les spectacles.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

- licence de débits de boissons =	30,00 €uros
- impôt sur les spectacles =	16,00 €uros

## Vente de 25 livres supplémentaires sur SARRALTROFF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la vente des 50 exemplaires du livre sur Sarraltroff a été effectuée sur quelques mois (cf. CM du 25.03.2002) et qu'il reste encore quelques personnes souhaitant en acquérir. Il est donc possible de mettre en vente des exemplaires supplémentaires.

Après délibération, le conseil municipal :  
APPROUVE la vente de 25 livres au prix de 33 €uros l'unité,  
APPROUVE la vente de 25 annexes au prix de 15 €uros l'unité.

Les encaissements se feront auprès de la Trésorerie de Fénétrange.

## Travaux de rénovation à l'Ecole Maternelle – Demande de subvention D G E

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation intérieure et extérieure du bâtiment de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff. En effet, ces travaux correspondraient à la finalisation de la rénovation totale de ce bâtiment (chauffage central effectué en 1998 et changement des fenêtres et portes en 2001). Il présente ensuite au Conseil Municipal les devis de ces travaux (détaillés ci-dessous) d'un montant total de 91.863,81 € HT et de 109.869,16 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le projet de rénovation du bâtiment de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff,
- **DECIDE** d'effectuer les travaux en l'an 2003 et **APPROUVE** l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2003,
- **SOLLICITE** la subvention de l'Etat au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention DGE et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## DIVERS

### Compensation de taxe d'ordures ménagères

Le maire propose au Conseil Municipal de se pencher sur le problème de la taxe d'ordures ménagères afin de vérifier s'il existe des disparités notoires entre certains administrés qui seraient injustifiées et de proposer, si c'est le cas, des solutions compatibles avec la législation en vigueur. Il souhaite donc que la commission communale des finances se réunisse à ce sujet.

### Installation d'un bureau pour l'Association pour l'Insertion des Personnes Handicapées

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de l'AIPH de Sarrebourg qui souhaiterait bénéficier de la mise à disposition d'un local et d'un bureau à Sarraltroff pour y assurer une permanence téléphonique. Cette association a pour but l'aide et le transport des personnes handicapées sur le secteur de Sarrebourg et ses environs. Le maire précise qu'il a proposé aux représentants de l'AIPH le petit local situé à l'angle de l'école primaire, non occupé pour l'instant. Il ajoute qu'il soumettra cette demande, pour avis, aux institutrices.

### Problèmes d'hypersonorité dans les préaux de l'Ecole Primaire

Le maire informe le conseil des problèmes d'hypersonorité dans les préaux de l'école primaire. En effet, une expertise acoustique a été réalisée par une société spécialisée et il s'avère que les normes pour une utilisation collective correcte ne sont pas réunies. Il semblerait qu'il pourrait s'agir d'un vice de conception. Cette situation est de

nature à entraîner un surcoût pour la commune si l'on souhaite corriger ce défaut. Le conseil est d'avis qu'une recherche en responsabilité soit engagée et une lettre à l'Ordre des Architectes a été faite. Le maire informe les membres du conseil qu'il les tiendra informés des suites de ce problème.

#### **Cinquième Anniversaire de la Bibliothèque - Journée du Patrimoine – 22 septembre 2002**

Le maire fait part au conseil municipal que la bibliothèque fêtera cette année, en septembre, ses 5 ans d'existence. Les bibliothécaires, représentées par Madame Nadine Dresch, Conseillère, proposent d'organiser une manifestation publique pour commémorer cet anniversaire. Après discussion, la date du 22 septembre 2002, Journée du Patrimoine, est retenue avec à cette occasion l'organisation de deux expositions : l'une sur le thème « L'eau et le littoral » en collaboration avec la Bibliothèque de Prêt de la Moselle, l'autre sur les « Richesses méconnues du Pays de Sarrebourg » avec la collaboration du SIVUT du Pays de Sarrebourg. Le maire invite les membres du conseil municipal à se joindre à cette manifestation qui sera, par ailleurs, soutenue par la commune.

Après un court échange de vues = Dossier de subventions S A C R D57 – Nettoyage de la décharge à végétaux

Achat et vente de terrain dans la rue des Perdrix – Emplacement du poste de transformation 400.000 V

Extension d'eau vers la Schneymühle – Travaux de Conformité électrique dans les tribunes du stade -

Le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2002**

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillingner JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Dresch N, Mazerand AM, Friang M, Koch E.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Weber G.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** —/—

Le maire expose quelques communications :

- Les institutrices de l'école ont donné leur accord pour l'installation du bureau de permanence de l'AIPH de Sarrebourg (voir DIVERS b. du 19/08/2002) dans le local situé au rez de chaussée de l'Ecole Primaire (angle « côté église ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Un courrier dans ce sens sera transmis au président de l'AIPH.

- La Journée du Patrimoine organisée le 22 septembre dernier par la commune et la bibliothèque a attiré peu de personnes (80 à 100). Le maire remercie cependant les personnes qui ont participé à l'installation des expositions au préau de l'école.

- L'enquête publique portant sur la pré-étude d'aménagement foncier du ban communal (remembrement) aura lieu en Mairie de Sarraltroff du 14 octobre au 28 octobre prochains. Durant cette période, les documents de la pré-étude seront mis à la disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie ainsi que les samedis matins.

- Madame Hélène Bernier a fêté dernièrement ses 90 ans, Monsieur et Madame Bernard FRIANG ont fêté leurs Noces d'Or. A ces occasions, la municipalité s'est déplacée et leur a remis, au nom de la commune, un arrangement floral.

- La vente des brioches de l'amitié aura lieu cette année les 26 et 27 octobre.

- Le début des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur l'écart de la Schneymühle est prévu pour le 17 octobre prochain.

#### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

- Création d'un poste d'Agent Technique Qualifié
- Indemnité de Conseil du Receveur Municipal
- Assainissement dans les Rues de la Fontaine et de la Sarre – Subvention Agence de l'Eau
- Assainissement dans les Rues de la Fontaine et de la Sarre – Subvention Départementale
- Rapport d'activité 2001 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

#### **DIVERS :**

- **Achats de terrains par la commune**
- **Installation de support pour vélos à l'Ecole**
- **Nouveaux horaires à la bibliothèque**

#### **Création d'un poste d'Agent Technique Qualifié**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, l'ouvrier communal employé au grade d'Agent Technique peut bénéficier d'après la législation en vigueur et les statuts de la Fonction Publique Territoriale, d'un avancement au grade d'AGENT TECHNIQUE QUALIFIE. Pour cela, il est nécessaire que le conseil municipal crée un poste d'AGENT TECHNIQUE QUALIFIE. Il propose que cette création intervienne au 1<sup>er</sup> JANVIER 2003. Après délibération, le conseil municipal :

- APPROUVE la création d'un poste d'Agent Technique Qualifié, au 1<sup>er</sup> JANVIER 2003,
- SUPPRIME au 1<sup>er</sup> JANVIER 2003 le poste d'Agent Technique créé à l'embauche de l'intéressé,
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Indemnité de Conseil du Receveur Municipal**

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil des receveurs des communes et établissements publics locaux, considérant que le receveur fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 instaurant l'indemnité de budget d'un montant de 30,49 € pour les comptables et receveurs des collectivités locales, le Conseil Municipal, après délibération :

- DECIDE d'attribuer à Monsieur Francis MENRATH, Trésorier Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 l'indemnité de conseil calculée selon le tarif fixé à l'article 4 de cet arrêté, ceci au taux de 100 %,
- DECIDE d'attribuer à compter de l'année 2002, à Monsieur MENRATH Francis, Trésorier Municipal, l'indemnité de budget de 30,49 €.

#### **Assainissement dans les Rues de la Fontaine et de la Sarre – Subvention Agence de l'Eau**

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de travaux de réfection totale du réseau d'assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre à Sarraltroff. Le dossier préparé par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg fait apparaître, dans son devis estimatif, les sommes suivantes :

Pour la Rue de la Fontaine	152.042,00 € HT
Pour la Rue de la Sarre	<u>122.584,00 € HT</u>
TOTAL TRAVAUX	274.626,00 € HT
Pour « Divers et Honoraires »	20.524,50 € HT
TOTAL HORS TAXES	295.150,50 € HT
TVA 19,60 %	<u>57.849,50 € HT</u>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>353.000,00 € TTC</b>

Le Maire précise que ces travaux pourront être inscrits au budget primitif du service ASSAINISSEMENT 2003 et qu'il est possible de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau RHIN – MEUSE pour leur réalisation. Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le projet de réalisation de ces travaux d'assainissement tel qu'il est présenté,
- ACCEPTE les devis présentés et DECIDE d'inscrire les fonds nécessaires au Budget Primitif 2003,

- SOLLICITE de l'Agence de l'Eau RHIN – MEUSE (57160 Rozerieulles) la subvention pour la réalisation de ces travaux,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### Assainissement dans les Rues de la Fontaine et de la Sarre – Subvention Départementale

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de travaux de réfection totale du réseau d'assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre à Sarraltroff. Le dossier préparé par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg fait apparaître, dans son devis estimatif, les sommes suivantes :

Pour la Rue de la Fontaine	152.042,00 € HT
Pour la Rue de la Sarre	<u>122.584,00 € HT</u>
TOTAL TRAVAUX	274.626,00 € HT
Pour « Divers et Honoraires »	20.524,50 € HT
TOTAL HORS TAXES	295.150,50 € HT
TVA 19,60 %	<u>57.849,50 € HT</u>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>353.000,00 € TTC</b>

Le Maire précise que ces travaux pourront être inscrits au budget primitif du service ASSAINISSEMENT 2003 et qu'il est possible de solliciter une subvention départementale pour leur réalisation. Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le projet de réalisation de ces travaux d'assainissement tel qu'il est présenté,

- ACCEPTE les devis présentés et DECIDE d'inscrire les fonds nécessaires au Budget Primitif 2003,

- SOLLICITE du Département de la Moselle (service DARE) la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### Rapport d'activité 2001 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité pour l'année 2001 préparé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Il précise que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une transmission à chaque membre du conseil municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré :

- DECIDE d'approuver le rapport d'activité 2001 présenté par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

### DIVERS

#### Achats de terrains par la commune

Le maire informe les conseillers municipaux que la commune envisage d'acquérir plusieurs parcelles à proximité du Stade municipal (pour installer un parking) et dans la forêt communale du Weiherwald. La délibération définitive sera prise lors de la prochaine séance et après accord des propriétaires de ces parcelles pour la vente à la commune.

#### Installation de supports pour vélos à l'Ecole

Le maire fait part de plusieurs demandes émanant de parents d'élèves concernant l'installation à proximité de la cour d'école d'un support pour vélos. Le maire précise que cette acquisition sera prévue prochainement.

#### Nouveaux horaires à la bibliothèque

Le maire informe les membres du conseil municipal que, depuis septembre dernier, les horaires d'ouverture de la bibliothèque de Sarraltroff sont modifiés comme suit : pour le public : mercredis de 17 h 00 à 19 h 00 et jeudis de 16 h 30 à 18 h 30 et pour les écoles : mardis et jeudis de 13 h 30 à 16 h 30.

Après un court échange de vues = Achat et vente de terrain dans la rue des Perdrix – Concours de Dessins  
le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 30.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2002

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Koch E.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** --/--

### Le maire expose quelques communications :

- Une vente de bois sur pied a eu lieu à DELME dernièrement. Aucun lot n'a été vendu (prix proposés inférieurs aux prix de retrait). Une autre vente aura lieu à SARREBOURG le 26 novembre 2002.

- La CCM Etangs et Deux Provinces a remis officiellement un appareil photo numérique et un scanner aux Ecoles de la Commune. Cet équipement complétera les ordinateurs déjà en place, fournis par la commune et l'inspection académique de Sarrebourg.

- Les travaux de raccordement en eau potable de l'écart de la Schneymühle ont débuté le 20 novembre dernier. Ils sont réalisés par l'entreprise GARTISER de Phalsbourg sous le contrôle et la maîtrise d'œuvre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

- La municipalité (maire et adjoints) a représenté la commune aux Noces d'Or des époux LIMON Camille et Odile. Un arrangement floral leur a été offert à cette occasion.

- La commission communale d'aménagement foncier s'est réunie dernièrement pour voter le géomètre chargé du remembrement du ban communal. C'est Maître Jean-Georges LAMBERT, de Sarre-Union, qui a été choisi pour réaliser ces opérations (si le remembrement a lieu). La commission se réunira ce mercredi 27 novembre pour étudier les remarques et les courriers reçus lors de l'enquête publique de pré-étude du remembrement foncier qui s'est déroulée en mairie en octobre dernier. C'est lors de cette réunion que sera décidé (par vote secret) si le remembrement foncier aura lieu ou non.

- Des travaux d'éclairage public ont été réalisés dernièrement par l'entreprise SASSO : installation de lampadaires dans la rue Chemin du Petit Stade, remplacement de lampes...

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- Programme de travaux sylvicoles 2003 – Exploitation

- Travaux en Forêt Communale – Demande de Subvention à l'O N F

- Achat de Terrains – Parking du Stade – Rue de Goerlingen

- Achat de Terrains – Forêt de Weiherwald et autres

- Achat de Terrains – Divers

- Achat de Terrains – Lieu-dit LA CHAPELLE

- Décision Modificative de Crédits N° 2 – Achats de terrains

### DIVERS :

- Archives Communales

- Taxe ordures ménagères

- Peinture intérieure et équipement de la Salle des Fêtes

- Travaux d'amélioration acoustique dans les préaux de l'Ecole Primaire

- Tracé de la ligne TGV Est sur le ban communal

- Visite de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg à Sarraltroff

### Programme de travaux sylvicoles 2003 – Exploitation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2003 reflétant les sommes suivantes pour la section d'Exploitation (fonctionnement) :

Travaux d'entretien et façonnage (section d'Exploitation)  
11.613,00 € HT 12.251,72 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal : APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles (section d'exploitation) 2003 dont les sommes figurent ci dessus.

#### **Travaux en Forêt Communale – Demande de Subvention à l'ONF**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de travaux de dépressage sur 12,20 ha sis sur les parcelles désignées ci-dessous. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à 9.296,40 € HT (TVA en plus).

#### **PARCELLES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX DE DEPRES-SAGE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Sarraltroff :

APPROUVE le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques mentionnés dans le dossier,

- SOLLICITE l'octroi d'une aide publique d'un montant de 9.296,40 € HT x 50 % = **4.648,20 €** établi sur la base du barème régional annexe V de l'arrêté SGAR 2001 – 16 du 16 janvier 2001 avec l'option possible maîtrise d'œuvre par un homme de l'art agréé,

- S'ENGAGE à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération : ressources propres : 4.648,20 €,

- DESIGNER l'Office National des Forêts comme Maître d'œuvre,

- S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien du peuplement constitué par ces travaux,

- DONNER pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

- ATTESTER avoir recueilli les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction de la présente demande d'aide,

- CERTIFIER que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration,

La subvention sera versée sur le compte de la commune ouvert à la Trésorerie de FENETRANGE,

Le reversement de l'aide est exigible en cas de non respect du cahier des charges à 15 ans imputable à une faute de suivi de la commune (par ex : non respect des densités minimales requises). Les manquements à ces engagements ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

#### **Achat de Terrains – Parking du Stade – Route de Goerlingen**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous.

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de ces parcelles au prix de **91,50 euros** l'are. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

#### **PROPRIETAIRES : Mr GROSSE Albert Pierre - Mme GEOFFROY Alice épouse GROSSE**

41 rue de Lixheim – 57400 HILBESHEIM  
Section C N° 794 - Lieu-dit BAS DU CHEMIN DE GOERLINGEN  
Superficie : 6 ares 09 ca  
SOIT UN TOTAL DE 6 ARES 09 CA  
**91,50 euros X 6,09 ares = 557,23 euros**

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

#### **Achat de Terrains – Forêt du Weiherwald et autres**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous.

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **23,00 euros** l'are. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

#### **PROPRIETAIRES : Mr DASTILLUNG Louis - Mme SCHAEFFER Yvonne Epouse DASTILLUNG**

22 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

- Section B N° 22 Lieu-dit STAUDENFELD Superficie : 15 ares 90 ca  
SOIT UN TOTAL DE 15 ARES 90 CA  
**23,00 Euros X 15,90 ares = 365,70 Euros**

#### **PROPRIETAIRES : Mr REYMANN Marcel (décédé) – Mme Vve REY-MANN née GEOFFROY Jeanne**

15 rue de Hilbesheim - 57400 SARRALTROFF

- Section B N° 21 Lieu-dit STAUDENFELD Superficie : 16 ares 30 ca  
SOIT UN TOTAL DE 16 ARES 30 CA  
**23,00 Euros X 16,30 ares = 374,90 Euros**

#### **PROPRIETAIRES : Mr SCHAEFFER François (décédé) – Mme Vve SCHAEFFER née GEOFFROY Claire**

18 rue de Hilbesheim - 57400 SARRALTROFF

- Section B N° 23 Lieu-dit WEIHERWALD Superficie : 18 ares 70 ca  
- Section B N° 29 Lieu-dit WEIHERWALD Superficie : 6 ares 10 ca  
SOIT UN TOTAL DE 24 ARES 80 CA

**23,00 Euros X 24,80 ares = 570,40 Euros**

#### **PROPRIETAIRES : Mr MEYER René (décédé) - Mme Veuve MEYER née WAECHTER Marie Thérèse (décédée)**

Héritiers : Mr MEYER Alain

22 rue de la Sarre - 57400 SARRALTROFF

- Section 13 N° 36 Lieu-dit BREITMATT Superficie : 1 are 39 ca  
- Section 16 N° 47 Lieu-dit COTE DU MESSES

Superficie : 6 ares 60 ca

- Section 16 N° 293 Lieu-dit ENTRE LES BARRIERES Superficie : 0 are 80 ca

SOIT UN TOTAL DE 8 ARES 79 CA

**23,00 Euros X 8,79 ares = 202,17 Euros**

#### **PROPRIETAIRES : Mr UNTEREINER Albert - Mme UNTEREINER née STEIN Yvonne Marie**

5 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

Section 10 N° 33 Lieu-dit PETIT BREUIL Superficie : 7 ares 70 ca  
SOIT UN TOTAL DE 7 ARES 70 CA

**23,00 Euros X 7,70 ares = 177,10 Euros**

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

#### **Achat de Terrains – Divers**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous.

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **15,50 euros** l'are. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

#### **PROPRIETAIRES : Mme MAZERAND Catherine Ep. PFEIFFER Eugène (décédée)**

Héritiers : Mme SCHNITZLER née PFEIFFER Hélène Marie Anne

40 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

Mme ALLHEILIG née PFEIFFER Marie Louise

5 rue de Normandie - 67150 ERSTEIN

- Section 7 N° 82 Lieu-dit TRAPPEN Superficie 12 ares 94 ca

- Section 10 N° 52 Lieu-dit ENTRE LES DEUX FOSSES

Superficie : 12 ares 02 ca

SOIT UN TOTAL DE 24 ARES 96 CA

**15,50 Euros X 24,96 ares = 386,88 Euros**

#### **Achat de Terrains – Lieu-dit LA CHAPELLE**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous.

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **180,00 euros** l'are. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

#### **PROPRIETAIRES : Mr LIMON Camille Charles Ep. FETIQUE Odile**

3 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

- Section 16 N° 477 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 8 ares 61 ca

SOIT UN TOTAL DE 8 ARES 61 CA

**180,00 Euros X 8,61 ares = 1.549,80 Euros**

#### **PROPRIETAIRES : Mme KARLESKIND – STRICHER Jacqueline Marie Joséphine Ep STRICHER Lucien**

4 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

- Section 16 N° 229 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie 4 ares 79 ca

- Section 16 N° 460 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 2 ares 71 ca

SOIT UN TOTAL DE 7 ARES 50 CA

**180,00 Euros X 7,50 ares = 1.350,00 Euros**

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

## Décision Modificative de Crédits N° 2 – Achats de terrains

Le maire présente au conseil municipal les décomptes correspondant aux acquisitions de terrains sur le lieu-dit LA CHAPELLE (section 16) et le PARKING DU STADE (face au stade).

Après avoir étudié ce décompte définitif, le conseil municipal, pour pouvoir mandater ces sommes, décide de procéder à la décision modificative de crédits suivante :

du compte 2313 - Opérations Non Individualisées (ONI)	- 5.500,00 €
vers le compte 2111 – Opération 21 = Parking Stade	+ 4.400,00 €
vers le compte 2111 – Opération 22 = Viabilité LA CHAPELLE	+ 1.100,00 €

## DIVERS

### Archives Communales

Le maire fait part au conseil municipal du courrier des archives départementales de la Moselle (daté du 29.10.2002). Ce courrier informe la commune que les anciens registres récupérés par les services des AD 57 en mairie le 7 août dernier ont été microfilmés. Les anciens registres paroissiaux (dont le plus ancien date de 1688...) seront restaurés par leurs soins. Les microfilms ou les copies sur papier de ces registres sont disponibles auprès de leurs services.

### Taxe ordures ménagères

Le maire informe le conseil municipal que, suite à sa demande, la commission des finances, après plusieurs réunions de travail sur le sujet, a constaté qu'il existait des disparités au niveau des sommes à payer pour la taxe d'ordures ménagères sur la commune et plus précisément pour les personnes âgées vivant seules. Après avoir étudié plusieurs solutions afin de résoudre ce problème et après s'être renseigné auprès des services fiscaux compétents, la commission des finances a dû admettre qu'une compensation financière sur cette taxe, ne pouvait pas être, légalement, prise en considération.

### Peinture intérieure et équipement de la Salle des Fêtes

Le maire informe le conseil municipal que, suite aux travaux d'installation du chauffage central à la salle des fêtes, des travaux de mise en peinture intérieure peuvent être prévus durant l'hiver à venir. Ce sont les ser-

vices municipaux qui se chargeront de la réalisation de ces travaux. Il propose également au conseil, comme cela lui a déjà souvent été demandé, d'installer un appareil lave-vaisselle dans la cuisine de la salle. Le conseil municipal, après discussion, est d'avis d'effectuer la peinture intérieure de la salle et d'acquiescer cet équipement.

### Travaux d'amélioration acoustique dans les préaux de l'Ecole Primaire

Le maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été transmis à l'ordre des architectes de la Lorraine concernant le problème d'hyper sonorité des préaux de l'école primaire. En effet, l'isolation phonique est, d'après un cabinet ayant réalisés des tests de sonorité, de très mauvaise qualité. La commune souhaitait, de ce fait, faire valoir son assurance décennale auprès de l'architecte HICK ayant réalisé la conception et le suivi de la construction du bâtiment en 1994-1995. Le maire ajoute qu'il est possible d'intégrer ces travaux (mise en place d'un faux plafond isolant) dans le programme de travaux de rénovation intérieure de la maternelle prévue l'an prochain.

### Tracé de la ligne TGV Est sur le ban communal

Le maire présente aux membres du conseil municipal les plans déposés en mairie par la SNCF – RFF (Réseau Ferrés Français) et montrant « précisément » le futur tracé prévu pour la ligne Vandières-Strasbourg du TGV Est traversant le ban communal de Dolving vers Hilbesheim-Réding (et le viaduc du franchissement de la Sarre). Après étude des plans, le conseil municipal note que le tracé, sur son côté NORD-EST, envisage toujours la mise en place d'un remblai alors qu'à l'époque de l'enquête publique, la municipalité avait demandé la prolongation du viaduc sur quelques dizaines de mètres ceci afin d'éviter d'éventuelles inondations par eaux de ruissellement dans le secteur et le quartier du Breuil mais surtout l'effet de coupure visuelle par rapport au paysage situé à l'arrière.

### Visite de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg à Sarraltroff

Le maire informe le conseil municipal de son projet d'inviter Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg pour visiter la commune. Après échanges de vues, le conseil municipal propose au maire de prévoir cette rencontre un samedi matin en janvier 2003.

Après un court échange de vues = subventions municipales – préparation du Bulletin Communal 2002 –  
le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

# SARRALTROFF PAR L'HISTOIRE

## RETROSPECTIVE DES ANNÉES 1702 – 1802 – 1902

### 1702 – Duché de Lorraine – Seigneurie de Sarreck

Maire : Sébastien Ried

Curé : Jacques Brazzy

Naissances : 10 = 5 garçons et 5 filles : Ruby, Schwartz, Thoma, Hartman, Bové, Hauer, Miler Anne-Marie (fille de Jean Melchior Miler de Lochviller et de Eve Ebtesteiner), Larez, Touch, Schwartz.

Mariages : 2 = André Loretz (originaire de la Suisse Tyrolienne) avec Marie Risberg

Décès : aucun décès = les décès des enfants ne sont pas inscrits.

### 1802 – An X de la République – Département de la Meurthe

Maire : Dominique Karleskind,

Curé : l'Abbé Charles Soleil – Prêtre non jureur – est revenu d'Amsterdam où il était exilé avec son frère

Régent d'école : Jacques Eintz

Naissances : 25 = 17 garçons et 8 filles

Mariages : 7 : on note le mariage de 2 soldats : Schertz Louis, dragon au 13e régiment de Dragons avec Engel

Marguerite, fille de berger,

Geoffroy Bernard : dragon au 13e régiment de Dragons avec Lux Marguerite, fille de laboureur...

Deux Marguerite ont offert leur fleur à des Dragons...

De même, on note deux mariages dans la famille Bonnard :  
Bonnard Nicolas avec Karleskind Geneviève  
Bonnard Laurent et Friant Marguerite.  
Mais aussi : Rôse Guillaume, maçon, fils d'un tailleur de pierre de Fleisheim avec Louis Elisabeth, fille de Louis Antoine, maçon (Les « Mour'Louis »).  
Muller Jean, fils de Muller Jacques de Metting, avec Scheffer Marguerite.  
Loux Jean Pierre, fils de Loux Jean Pierre et Gouy Catherine de Gosselming avec Seyer Marianne.

Décès : 11 décès dont 3 enfants nouveaux-nés.

**1902** – Saarltdorf  
Amtsgerichtbezirk Finstingen  
Kreis Saarburg  
Reischland Elsass – Lothringen  
Maire : Auguste Grosse  
Curé : Abbé Landfried.  
Etat Civil :

Naissances : 19 dont 13 filles

Mariages : 4

Décès : 17. Il y a malgré tout 10 décès de sujets très jeunes : 2 filles de 16 ans, 1 de 7 ans, 2 filles nouveaux-nées, 1 garçon de 7 ans, 1 garçon de 2 ans et 3 nouveaux-nés.

## Les délibérations du conseil municipal en 1902

**Le 15.01.1902** : Le conseil reconduit Josef Scheffer dans ses fonctions au conseil des pauvres ainsi que Josef Fröhlicher à la place du charron Nicolas Mazerand qui est décédé.

**Le 23.02.1902** : Le garde forestier communal est augmenté (lettre du directeur de district du 18.02.1902) : le conseil fixe son salaire mensuel à 581 Mark.

Le conseil, sur le rapport du président, estime que les chemins communaux figurant dans le registre existant soient déclarés praticables et demande le cas échéant de faire les démarches adéquates pour être à même d'exiger des indemnités d'entretien des chemins dans l'esprit de la loi, contributions adaptées selon que les propriétaires, les bailleurs, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants les empruntent ou les utilisent soit durablement soit par intermittence.

Dans la même séance, le conseil municipal propose que la commune soit reliée par téléphone à Sarrebourg et s'engage à payer le montant de sa participation qui serait de 120 à 150 Marks.

Le conseil décide également de distribuer à la fin de chaque année scolaire aux meilleurs élèves parmi les garçons qui quittent l'école, un jeune arbre fruitier qu'ils pourront planter soit sur le terrain paternel, soit sur le terrain communal.

**Le 27.04.1902** : Le conseil municipal accorde à partir du 1<sup>er</sup> avril (suite à la lettre du Chef de District du 2 mars 1902 – CU 240) une indemnité de loyer de 11,88 Marks pour le pasteur protestant de Sarrebourg.

Le conseil municipal vote également un crédit annuel de 3 Marks à partir du 1<sup>er</sup> avril destiné à payer le contrat annuel d'inspection des verrats par le vétérinaire. Il propose Josef Schäffer, forgeron, et Jacob Loux comme membre du comité de surveillance des verrats dont le rôle est d'assister aux visites du vétérinaire pour une période de 3 ans.

Le président fait la lecture de l'article 14 de la loi du 31 mai 1836 et des articles 99-106 du règlement général concernant les chemins ruraux de 1854, il porte à la connaissance des membres présents les termes du registre des Chemins Communaux qui devront être catalogués à partir de 1902 et être carrossables et demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal demande que les produits financiers des professions détaxées soient inclus à concurrence de 700 Marks aux surtaxes communales, ainsi que ceux portant sur les salaires et appointements d'une valeur de 500 à 700 Marks.

**Le 07.05.1902** : La taxe sur le bois d'affouage en 1902 est fixée à 17,50 Marks.

**Le 29.05.1902** : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les nouvelles dispositions sur l'enseignement communal à savoir : possibilité de restreindre pendant 13 semaines la durée de l'enseignement au niveau du cours supérieur à 3 matinées du 2 juin au 1<sup>er</sup> septembre 1902 tant pour les garçons que pour les filles (note : cette disposition est destinée à faciliter le travail aux champs des grands enfants pendant la période des travaux d'été).

Le conseil municipal vote l'abattage spécial de bois d'une superficie de 6 hectares dans la Réserve du Sarrewald pour financer l'achat de matériel d'extinction et la construction d'un lavoir.

**Le 01.06.1902** : Suite à l'injonction du Kreisdirector (24.05.1902) le conseil municipal décide de recouvrer une taxe annuelle de 3 Marks par habitation destinée à financer le raccordement des maisons à la conduite d'eau de la commune. Tout nouveau ménage arrivant dans la même maison ne devra s'acquitter que d'une taxe annuelle de 1,50 Mark. Cette disposition ne semble pas avoir été du goût de Josef Fröhlicher, Dominique Thiry et Josef Scheffer qui n'ont pas signé le registre des délibérations.

**Le 12.06.1902** : Suite au rapport de l'Inspection Impériale du Bâtiment de Sarreguemines, le conseil municipal décide d'accorder à l'administration des chemins de fer le raccordement de la gare à la conduite d'eau communale à ses frais pour une canalisation de 310 mètres de long et la dispense de payer une indemnité à la commune aussi longtemps que le raccordement se fera sur une fontaine publique à proximité du bâtiment de la gare. Au cas toutefois où les deux maisons situées en face de la gare actuellement ou si d'autres maisons se construisaient à proximité et que leurs propriétaires demandent à se raccorder au réseau communal, ils devraient payer la taxe communale. Le raccordement de la cuisine de la station-gare est soumis à la même taxe de 3 Marks pour la consommation d'eau.

Le conseil municipal vote un crédit de 4000 Marks pour couvrir les dépenses de travaux de construction du réseau d'eau.

**Le 01.10.1902** : Après étude des terres non bâties, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le classement des parcelles suivantes : les parcelles et champs situés en A1, CV 81 à 88 inclus seront reportées de la classe 3 et les prairies sur le tracé F II dans la classe 2 entre le chemin de fer, le Bril et le Trappengraben. CV 449, 450, 469, 470, 471, 472, 473 et 474 sont classées en catégorie 3 étant donné que le bénéfice lié à ces parcelles est insignifiant.

**Le 09.11.1902** : Suite à la lettre du Kreisdirector du 16 septembre, le conseil municipal décide d'ordonner les travaux de pavage des rigoles de la route d'arrondissement N° 59 traversant la commune, à condition que les subventions soient débloquées.

**COMMENTAIRES :** Un peu plus d'une trentaine d'années se sont écoulées depuis l'annexion de l'Alsace – Moselle par la Prusse. Le Reich a mis en œuvre une politique de développement et d'équipement sans pareille jusque là, bien décidé à faire de cette Terre d'Empire (le Reichsland) une vitrine de son « savoir faire ».

Après la gare, le réseau d'eau, voici le téléphone, les axes de communication routiers. Dirigiste sans trop l'être, le Reich sait doser son intervention et comme on le voit, le conseil municipal est appelé à délibérer sur de nombreux problèmes au point qu'on évoluera progressivement vers une forme d'autonomie à l'approche de la guerre 1914-1918. Si des arrières pensées à caractère militaire n'étaient pas absentes (mais c'est le cas de toutes les formes de gouvernement) les bénéfices pour le bien-être de la population étaient réels sur le plan économique et de l'hygiène... sans compter les plans social et médical où ils étaient devenus une réalité tangible depuis longtemps.

De même, on remarquera la tolérance, certains diront l'habileté des Allemands ou le réalisme qui consiste à s'appuyer sur des lois françaises (loi de 1836 et règlement de 1856 pour la mise en état des chemins ruraux).

On notera aussi une préoccupation constante du conseil : l'état sanitaire des porcs, car le cochon a été de tout temps un élément déterminant dans l'économie villageoise ; le recours fréquent à la forêt (ce n'est pas la dernière fois) pour financer les dépenses communales.

On se rend compte que presque tous les grands équipements communaux sont réalisés en ce début du XXe siècle, même s'ils ne sont pas tous parfaits, mais pour l'époque, c'était une avancée considérable...

Traductions et relevés A. et B. KUGLER

## LES ANECDOTES DE L'HISTOIRE : LES CORRIGER



Antoine Corriger de Sarraltroff ,  
curé de Chaumontel (Val d'oise),  
Oratorio Jeanne aux voix

Dans notre livre «SARRALTROFF, 2400 ANS DEJA», nous évoquons les Corriger, famille de Sarraltroff qui opta pour la France après la défaite de la guerre de 1870-1871 et qui comptait :

- Antoine : le curé né à Sarraltroff en 1884, compositeur d'un oratorio « Jeanne aux voix »,
- Paul : le cousin, pilote d'essai à Villacoublay, pilote privé du Négus, le roi Haïlé Sélassié avant le conflit avec l'Italie.

D'Antoine nous gardons la photo, la seule d'un soldat de Sarraltroff en poil de Verdun, de Paul, nous avons retrouvé, grâce à l'aimable concours de Monsieur Jantet Louis de Antony (Val d'Oise) un article de presse dans un journal d'avant guerre que nous reproduisons dans ce bulletin à défaut d'avoir pu le publier dans notre livre.

### L'aviation abyssine est composée de 12 avions dont 5 sont inutilisables

Addis-Abeba, 19 Août.  
(Par câble via Eostera)  
Il y a huit jours, au « Perroquet », le unique dancing d'Addis-Abeba, le hasard me mit en présence d'un jeune Ethiopien de dix-neuf ans, qui moule dans un smoking impeccable, évoluait avec grâce sous les yeux des projecteurs. La physiologie était belle, égrégue, courageuse, empreinte d'une race certaine. Tel m'apparut Babitcheff, fils d'un Russe blanc et d'une indigène, lieutenant aviateur au service du Négus, breveté militaire de l'aérodrome d'Istres et titulaire de sept cents heures de vol.

— Il part demain matin à cinq heures pour la frontière érythréenne, me confia un ami. Sept cents kilomètres... Une paille.

C'est cette conversation qui me donna l'idée de faire une enquête impartiale sur l'armée aérienne de l'empereur. Depuis des semaines les bruits les plus fantaisistes circulaient sur elle, qu'avait causés la récente arrivée à Djibouti de gros avions. Cette enquête je l'ai à peine terminée et elle m'a fortifié dans mon sentiment, à savoir qu'à la guerre moderne que l'Italie veut faire à l'Ethiopie celle-ci opposera une guerre de partisans.

Car l'armée de l'air éthiopienne existe à peine et nul n'ignore qu'en cas d'hostilités son rôle devra se borner à transporter les grands chefs d'un bout à l'autre du territoire ou à de très rares bombardements.

#### Deux terrains d'atterrissage seulement...

Tout d'abord l'Ethiopie ne possède que deux terrains d'atterrissage, l'un sur les hauts plateaux de Coha, à 2.800 mètres d'altitude, l'autre à 2.400 mètres, à six kilomètres d'Addis-Abeba.

C'est ce dernier que je suis allé visiter. Il m'a fallu pour cela faire une heure de voiture sur une route que les grandes pluies d'été transforment en bourbier. En arrivant je fus reçu par le grand chef de l'aviation éthiopienne, qui est, du reste, un Français. C'est l'adjudant-chef Corriger, aviateur militaire depuis six ans et ex-pilote à la commission d'essais de Villacoublay. Il a succédé à l'infortuné Mailliet, qui se tua à l'aérodrome d'Orly.

Corriger est un homme de trente-huit ans, une sorte de géant blond, placide et à qui un long séjour en Abyssinie a donné une dose infinie de patience. C'est indiscutablement un organisateur. Qu'on y songe : il a trouvé le moyen avec la seule aide de ses trois assistants, Français également, les mécaniciens Maignol, Demaux et Schepp, de faire voler des appareils qui, chez nous, seraient depuis belle lurette mis au rancart.

— Le malheur, m'explique Corriger, c'est que les pouvoirs publics ont trop longtemps été indifférents à l'aviation. Pensez donc, l'atelier dans lequel nous travaillons est construit à peine depuis cinq semaines. Auparavant il fallait exécuter le « boulot » sous les hangars, autrement dit en plein vent...

#### Les dangers de l'aviation en Ethiopie

Il me parle ensuite des dangers de la navigation aérienne dans un pays où

les aérodromes sont en piètre état. Puis nous passons en revue la « flotte » rangée sous le hangar.

— Sur six « zines », me confie Corriger, deux ont été accidentés au cours des récentes missions au Harrar et au Tigré. Ils ne seront pas utilisables avant quatre mois. Ces trois-là sont relativement en bon état. Mais le dernier, qui possède des doubles commandes sert uniquement à l'instruction des élèves pilotes. Il vaut ce qu'il vaut, c'est-à-dire pas grand-chose... A trois reprises il s'est cassé en plein vol. On a évité l'accident par miracle...

» D'ailleurs, pour élèves, nous possédons également le fameux avion du comte de Sibour, qui vole par un prodige que je ne puis m'expliquer. Il y a encore un appareil léger d'un type périmé qui fit partie des cadeaux que le Négus reçut pour son couronnement. Et savez-vous qui le lui avait donné ?

— Non...  
— L'Italie, réplique sans rire l'adjudant-chef Corriger.

#### Cinq avions inutilisables

Outre ces huit appareils, l'Ethiopie possède encore la berline qui sert aux déplacements de l'empereur, deux moteurs qui ont coûté 370.000 francs, et un trimoteur qui en vaut 500.000. En résumé, douze avions dont cinq inutilisables constituent les seules forces que le Roi des Rois pourra opposer aux flottes aériennes de M. Mussolini.

Cette regrettable pénurie d'appareils dans un pays qui va devoir supporter une guerre — et qui par bonheur n'a point, hormis Addis-Abeba, de villes à défendre — est d'autant plus regrettable que l'empire, s'il ne possède qu'un matériel désuet, possède des pilotes extrêmement courageux qui ont fait le sacrifice de leur vie à leur patrie. Ces pilotes sont au nombre de six, dont trois de grande valeur. Je veux parler du lieutenant Tesfa, et du colonel Barou qui prirent leurs brevets en France, et surtout de Babitcheff, qui est justement considéré comme un as.

A ces six aviateurs, il faut ajouter l'Allemand Weber, dont les qualités sont incontestables mais qui vient justement de briser son appareil. Enfin, je ne pense pas qu'il faille compter dans le nombre des pilotes sérieux le trop fameux Herbert Julian, autrement dit « l'Aigle Noir », qui se prétend colonel et n'est au fond qu'un aventurier. Cet homme de couleur n'est qu'un personnage d'opérette dont la faconde influence à tel point les pouvoirs publics abyssins qu'ils lui confèrent l'an dernier un avion que l'Aigle Noir brisa en rien de temps avec une maladresse inconcevable. A la suite de quoi il fut expulsé de l'empire.

Mais il a tant fait, tant de fois assuré que si on le laissait revenir, il ramènerait des appareils, qu'on a levé l'interdiction qui le frappait. Depuis, l'Aigle Noir emplit Addis-Abeba du récit de ses exploits. Mais Corriger le tient à l'œil.

— Faut, dit-il, éviter un nouveau casage de bois...

Est-il besoin d'ajouter que les fameux avions promis par le colonel Julian ne sont pas encore arrivés ?

Jean ALLOUCHERIE.

# OISEAUX ET POISSONS DE LA SARRE

La Sarre, rivière de France et d'Allemagne occidentale née dans les Vosges, au pied du Donon, arrose Sarrebourg, Sarreguemines, Sarrebrück et Sarrelouis avant de se jeter dans la Moselle après un parcours de 240 km. De nombreuses cités tiennent leur nom de la rivière qui les traverse, de même que tous ces petits villages égrenés le long de ses rives comme Sarraltroff. Notre propos est d'essayer de faire connaître le petit monde secret à plumes et à écailles qui y vit.

## Les oiseaux :

Beaucoup de ces oiseaux font partie d'une même avifaune et se répartissent de manière à constituer des communautés équilibrées, caractérisées par un habitat déterminé. Le cours de la rivière passant du type montagne au sud des Vosges vers le plateau, voit ses rives habitées différemment, en fonction de l'altitude, des boisements, de la qualité de l'eau, qui bien entendu, va en se réchauffant, et hélas en se détériorant. Il serait fastidieux de vouloir énumérer tous les oiseaux implantés le long des berges. Nous nous contenterons donc de ne citer, que les espèces les plus rares et les plus discrètes, souvent difficiles à observer par le profane. Nous n'en voulons pour preuve que le cincle plongeur ou Merle d'eau. Cet oiseau farouche et sédentaire est l'hôte des berges de torrents à eaux vives et se trouve donc cantonné dans la partie haute du cours de la Sarre. Il ne viendrait à l'idée de personne que cet oiseau puisse plonger et marcher au fond d'un torrent pour rechercher sa nourriture. En effet cet oiseau se nourrit de coléoptères aquatiques, de larves de phryganes (traîne-bûche), nymphes de libellules, vers et têtards. Il faut être un coureur de rivière pour voir le spectacle de cet oiseau se jeter dans les remous pour disparaître dans une cascade et réapparaître plus loin. Il m'est arrivé souvent au cours de pêches à la truite, d'assister à ce spectacle en compagnie de personnes qui ne connaissaient pas du tout cet oiseau. Il est un indicateur de la qualité de l'eau. Dès que celle-ci diminue, sa présence n'est plus signalée. On peut considérer que la limite aval de son implantation se situe vers Nitting. Il m'est arrivé d'en apercevoir sur la partie aval de la Sarre, vers Oberstinzeln, Gosselming, mais de façon sporadique. Le cincle est le seul passereau d'Europe à plonger et à nager ainsi.



*Martin Pêcheur*

Plus connu, le Martin Pêcheur est un autre habitant des rives de la Sarre. Ce sprinteur volant, d'un bleu turquoise, jaillit avec un cri strident pour disparaître au coude de la rivière. Son habitat, c'est la plaine, la rivière calme, avec de préférence des eaux claires, et sa nourriture est faite de petits poissons, alevins, vairons, goujons, têtards, ainsi que des insectes et larves aquatiques. Il faut l'avoir vu

plonger depuis une branche dans l'onde pour se saisir d'un petit poisson avec son bec effilé comme un poignard. Une particularité de cet oiseau est son nid creusé comme un tunnel dans la terre des berges, il peut atteindre un mètre de long. Ce sont les parents qui creusent le nid pour leurs petits et il est souvent tapissé de petits os, d'arêtes ou d'écailles. Mais hélas, cet oiseau se fait de plus en plus rare, les pollutions, et surtout les grands froids sont ses ennemis.

S'il est un habitant de la rivière qui fait montre de discrétion, c'est bien la Poule d'Eau. Se sentant observée, elle se dissimulera dans la végétation riveraine, jusqu'au départ de l'intrus.

Comment ne pas parler aussi du Canard Colvert. Cet oiseau qui, à l'état sauvage, est d'une méfiance extrême, se montre très familier lorsqu'il est dans les cités où il accepte la nourriture qu'on lui jette. A la période de la chasse, il apprend très vite où se trouvent les secteurs sûrs, traversés de ville par la rivière, ou parcs avec leurs étangs, où toute chasse est interdite. Il faut avoir assisté au spectacle d'une cane avec ses petits après leur nais-



*Canard Colvert*

sance. Elle simulera une blessure pour éloigner la personne ou l'animal se trouvant à proximité de ses cannetons. Cela m'est arrivé à plusieurs reprises de voir le stratagème d'une cane semblant avoir une aile à moitié brisée se traîner parmi les fourrés, en s'éloignant de l'endroit où étaient cachés ses petits, voilà bien une preuve de l'intelligence des animaux.



*Héron Cendré*

N'oublions pas le Héron Cendré. Cet échassier était déjà bien implanté il y a quelques années et devient maintenant omniprésent sur tout le cours de la rivière où il se pose en concurrent des pisciculteurs et des pêcheurs, qui sont bien loin de l'apprécier.



*Bergeronnette Grise «Hochequeue»*

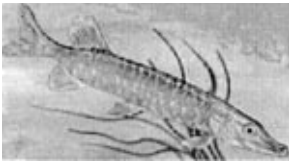
Il y a bien entendu, la foule des petits passereaux, fréquentant les rives de la rivière comme les Bergeronnettes grises, la Bergeronnette des ruisseaux avec son balancement de queue, qui lui a valu le surnom de « Hochequeue », et tous les autres condamnés à l'anonymat, avec leurs teintes neutres, leur discrétion.

Notre région a le privilège d'abriter un grand nombre d'oiseaux ce qui est une chance. Souhaitons qu'il en soit longtemps encore ainsi car une terre sans oiseaux est inconcevable.

## Les poissons :

Si le profil de la rivière conditionne les lieux de séjour de beaucoup d'oiseaux, cela est encore plus vrai pour ce qui touche aux poissons. La localisation de ceux-ci est conditionnée par la qualité de l'eau, l'oxygénation, la température, la nourriture disponible. Commençons par le haut du parcours. Lorsque la Sarre dévale les pentes du Donon, elle est le résultat d'écoulements de sources qui grâce à la pente et à la réunion conjuguée de torrents provenant de différentes petites vallées convergentes, donnent naissance à un ruisseau qui grossit au cours de son avancée étant alimentée par des apports d'eau successifs, des sources, des eaux de ruissellement dues à l'effet d'éponge de l'ensemble du massif, sur lequel viennent se déverser les nuages. La partie haute de ce parcours, est le territoire de la Truite Fario. Poisson fragile, s'il en est, sa survie est conditionnée par la pureté de l'eau, ceci est la cause de sa rareté. Ne faisant rien comme les autres poissons elle attend l'automne pour remonter vers les frayères afin d'assurer sa descendance. Lorsque l'on sait qu'une truite ne dépose que 1500 à 2000 oeufs par kilo de poids et que la majorité des truites de la Sarre, au mieux de leur poids ne dépassent pas 500 grammes, on constate que le nombre d'oeufs est très réduit, et que la survie des alevins est de l'ordre de 3 à 10 % dans le meilleur des cas. Cela est également un des éléments déterminant de la rareté de ce poisson très recherché par les pêcheurs. De plus, naissant dans un milieu dont la pureté est importante, cela devient un handicap car la présence de nourriture naturelle est très pauvre, avec peu de larves, peu d'insectes car la rivière

coule souvent en sous bois, que les sols sont acides car les anciens prés ont été souvent plantés en résineux de type Épicéa, ce qui est la pire des choses pour une rivière car l'acidité de l'eau augmente et au-delà d'un certain seuil, toute vie disparaît. A cela viennent s'ajouter les captages de sources, de plus en plus nombreux, ce qui diminue d'autant le débit, favorisant ainsi l'ascension du taux d'acidité et par contre coup la diminution de toute vie piscicole, voire sa disparition dans certains secteurs. Mais ces problèmes sont souvent méconnus, ou plutôt systématiquement ignorés.



Le brochet



La tanche



La carpe

Continuons à descendre le cours de l'eau. A la truite, viennent s'ajouter des petits poissons, qui eux aussi sont exigeants sur la qualité de l'eau, je veux parler des Chabots. Ils servent de nourriture à la truite, puisque vivant dans le même milieu. Et nous arrivons aux endroits habités et voilà que commencent les problèmes. L'homme des premiers temps, s'il lui arrivait de se laver, le faisait dans un environnement où tout le monde avait sa place et surtout assez de place. Mais depuis, l'homme en question a fait des petits, beaucoup de petits et les choses étant ce qu'elles sont, l'eau claire ne suffit plus à se laver, on lui adjoint des produits plus ou moins utiles. De claire au départ, voici notre eau qui a pris des couleurs, des odeurs, et du goût, et comme le ruissellement existe toujours

voici notre rivière changeant elle aussi de couleur, et de goût. Il est plus facile et moins cher de polluer que de préserver l'environnement. Notre truite n'a pas résisté à cette pollution et a disparu, tout comme une grande partie de cet oxygène de l'eau qui la faisait vivre ou plutôt survivre. On est dans le piémont vosgien où les hommes se sont implantés, pour des raisons de facilités. La prise de conscience est longue à se faire, pourtant le luxe que représente l'eau deviendra un jour un problème crucial si l'on continue notre fuite en avant. Je ne veux pas m'étendre d'avantage sur ce sujet, car la rage me gagne, et mon propos, n'est pas celui là, mais les poissons de la rivière. Tout comme chez les humains, il y a les nobles et les petits. Nous avons parlé des nobles, truites, chabots, ombles chevaliers, nous voici au royaume des autres, chevesnes gardons, brochets, goujons, tanches, sandres et autres... Ils sont moins exigeants et l'eau trouble, plus ou moins polluée les effraie moins. Ils se contentent de peu d'oxygène, et ce qui pour eux est appréciable, c'est que cette eau où une truite ne pourrait tenir du fait des apports des humains, est riche en nourriture, en herbiers car les nitrates déversés par tonnes, dont une bonne partie ne sert à rien dans

les champs, font pousser la végétation dans l'eau ce qui provoque pendant l'été, la mortalité des poissons, car la photosynthèse, qui produit de l'oxygène par ces plantes durant la journée, produit du gaz carbonique durant la nuit. De plus, en été, les débits se trouvent artificiellement réduits, par des captages divers « eau à boire », eau servant à alimenter le canal de la Marne au Rhin. Heureusement que les champs de maïs ne sont pas trop nombreux et se situent sur les hauteurs, car le peu d'eau restant dans le lit de la rivière serait alors utilisé pour l'arrosage de ceux-ci. Malgré tous ces aléas, nos poissons survivent et paradoxalement, il semble que, par moments, pour certaines espèces, il y ait un renouveau cyclique.

C'est le cas des goujons et des brochets qui semblaient pratiquement avoir disparu pendant des années. Il est vrai que le brochet, vu l'état de délabrement des rives, a de nombreux repaires ou zones de repli à sa disposition. Entre les arbres tombés et les amoncellements de débris, il n'y a que l'embarras du choix. On trouve aussi des tanches car l'eau croupie leur convient très bien, elles sont résistantes. De même pour les carpes assez nombreuses, mais peu pêchées. Qui voudrait manger une carpe engraisée à la vase ! Surtout de la vase polluée actuelle ? Il en va de même pour tous les autres poissons, dont peu trouvent preneurs. Ils sont là, pour le plaisir de la capture, sans plus, témoins de la folie humaine, qui a entamé le pillage de la terre avec une humanité, qui si elle n'y prend garde se trouvera à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle devant un problème écologique majeur, dû au laxisme, et à la remise à plus tard de choix qui engageront sa survie. Je ne voudrais pas clore mon propos sur ces visions troubles, mais seulement relever le fait que la nature qui nous entoure, malgré les coups imbéciles que nous lui portons, est belle à regarder. Ayons le souci d'en assurer la pérennité, de la sauvegarder et de la réhabiliter car nous n'en sommes pas les détenteurs... Nous en sommes seulement les gestionnaires pour les générations à venir...

Texte de Roger Daspé

#### **NOTE DE LA REDACTION :**

Entre le moment où notre concitoyen a écrit cet article et aujourd'hui, plusieurs faits se sont produits qui vont dans le sens d'une amélioration, et nous en avons déjà parlé à de nombreuses reprises : la réhabilitation des berges de la Sarre et de la Bièvre, vaste programme géré par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et les communes mosellanes en bordure de ces cours d'eau. La réalisation de la nouvelle station d'épuration de Sarrebourg a également été un plus, mais il reste le vaste problème de l'assainissement au niveau de toutes les communes des bassins versants. Le problème de l'eau est crucial et la vigueur du texte de Monsieur Daspé témoigne de sa sensibilité à ce problème...

Ce texte qui devait être publié dans le livre sur Sarraltroff n'avait pu l'être pour des raisons éditoriales. C'est aujourd'hui chose faite.

## **NATURE : LA FAUVETTE PITCHOU**

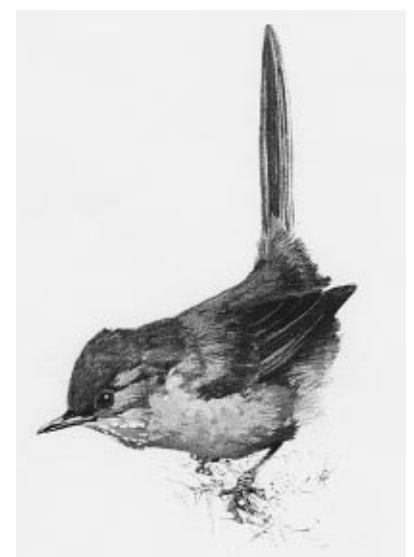
Le ban de Sarraltroff est caractéristique en Lorraine, dans la mesure où il s'agit d'un des villages qui possède le plus grand nombre de haies, fait noté il y a déjà plus d'un siècle par T. Welter, l'archéologue qui a fouillé la villa gallo-romaine du Heidenschloss.

C'est peut-être cette particularité qui a attiré la fauvette pitchou (*Sylvia Undata*) et c'est la raison pour laquelle aussi, les haies doivent être préservées lors des opérations de remembrement.

En effet, il est rare de trouver cet oiseau ailleurs que dans les landes de Bretagne ou du midi, car il est très sensible aux hivers rudes. Pourtant, il a été identifié chez nous.

Cet oiseau qu'on a peut-être la chance d'observer à la période des amours se signale par son ton moqueur « trec – trec – trec ». Cette fauvette, minuscule (environ 12,5 centimètres), se faufile dans les buissons. Elle a la forme d'une petite boule de plumes sombres prolongée d'une longue queue qui, toujours plus ou moins relevée, lui donne une silhouette typique « en queue de poêle ». Le nid est construit par le mâle à partir de racelles d'herbe. La femelle y pond 3 ou 4 œufs, couvés surtout par elle pendant 12 jours. Les poussins nourris par les deux parents quittent le nid après 13 jours environ.

Illustration : La fauvette Pitchou (plumage nuptial)



# ECHOS DE NOS ASSOCIATIONS

## Sapeurs Pompiers

Alors que nous riverains nous sommes confrontés à des situations telles que . incendies, feux de cheminées, inondations, nids de guêpes... nous n'avons qu'à composer ce célèbre numéro : **18**.

Ces hommes luttant contre les flammes, pouvant parfois, malheureusement, y laisser leur vie sont pour nous indispensables. Faisant rêver les petits enfants et suscitant l'admiration des plus grands, ils peuvent être considérés comme des

héros. D'autant plus que dans nos campagnes, dans leur petite fourgonnette rouge, rares sont ceux qui en ont fait leur métier. La majorité de nos pompiers sont volontaires, jonglant entre leur vie professionnelle et le volontariat, au service de la population.



Une année rythmée par les nombreuses ma-

nœuvres des pompiers, les recyclages, les manifestations, son incontournable Sainte Barbe, son assemblée générale, sa vente de calendrier.

Le corps des Sapeurs Pompiers et son Amicale vous remercient pour votre générosité, votre présence lors des manifestations que nous avons organisées, auxquelles, nous espérons vous vous êtes amusés.

Il serait reconnaissant de notre part d'avoir une pensée pour ces 5 sapeurs pompiers ayant péri

lors de l'incendie d'une chambre de bonne, il y a quelques mois ou encore ces attentats du 11 septembre, dont on a fêté 1er anniversaire. Durant celui-ci ont été cités les noms des pompiers ayant péri, ainsi que ceux suscitant l'admiration.

N'oublions pas la section des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) créée en 2001,

d'abord ouverte aux jeunes du village, et depuis la rentrée, accessible à tous jeunes venant de l'extérieur. Sous la tutelle de Mr Collin Jean-Marie, sergent chef, ces jeunes apprennent à développer des techniques très spécifiques, afin d'intégrer au mieux le corps des Sapeurs Pompiers. La solidarité, la vie en collectivité sont également mises au 1<sup>er</sup> plan, car nécessaires à une bonne entente dans l'équipe.

Contactez les Sapeurs Pompiers si nécessaire :  
**N° 18**

- présentez-vous (nom, prénom, adresse, lieu d'appel)
- nature de l'incident et tous risques éventuels (si vous avez affaire à un incendie, une fuite de gaz, un effondrement, une chute...)
- le lieu exact de l'accident (ville, n° rue, immeuble, résidence, étage, un détail quelconque).
- nombre et état des victimes (si vous le pouvez), (rythme cardiaque)...
- Ne raccrochez pas avant qu'on vous le dise, afin d'attendre toutes instructions de la part de votre interlocuteur.

Surtout restez le plus calme possible, gardez votre sang-froid, couvrez les victimes au maximum, réconfortez-les et surtout parlez-leur ! Pourquoi ne pas prendre contact auprès d'un organisme ou des Sapeurs Pompiers de votre localité, afin d'effectuer un stage vous permettant d'obtenir l'AFPS, brevet vous permettant d'effectuer les premiers soins.

Tous les Sapeurs Pompiers, les membres de l'Amicale, les JSP vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent une très bonne année 2003.

Le Chef de Corps : **ROTH René**

Le Président de l'amicale : **Berger Daniel**

## A la paroisse

L'année 2002 vient de s'achever. Après les grands travaux du presbytère, le remplacement de la sonorisation de l'église, l'année écoulée a été plus calme. Néanmoins nous ne sommes pas restés inactifs. A la Salle Paroissiale, les vieilles tables ont été remplacées et nous avons investi dans l'achat de nouvelles chaises.

Notre plus gros souci est le chauffage de l'église qui est en mauvais état et doit être changé dès que possible. Le système est ancien, modifié dans les années 60 par l'abbé Lambour. Nous devons y consacrer tous nos efforts qui nous permettront d'entreprendre sereinement les travaux dont les devis estimatifs s'élèvent à près de 40 000 Euros (250.000 frs).

L'année 2003 sera importante pour notre communauté paroissiale. En effet, deux événements sont prévus :

La visite Pastorale de notre Evêque du 26 au 30 avril 2003,

Du 16 au dimanche 22 juin aura lieu une Mission Paroissiale. Elle sera assurée par la communauté des Béatitudes de Nérac, ce qui nous promet une Fête Dieu exceptionnelle.

Monsieur le Curé et le conseil de Fabrique remercient tous ceux et celles qui oeuvrent et qui ont œuvré pour le bien de notre



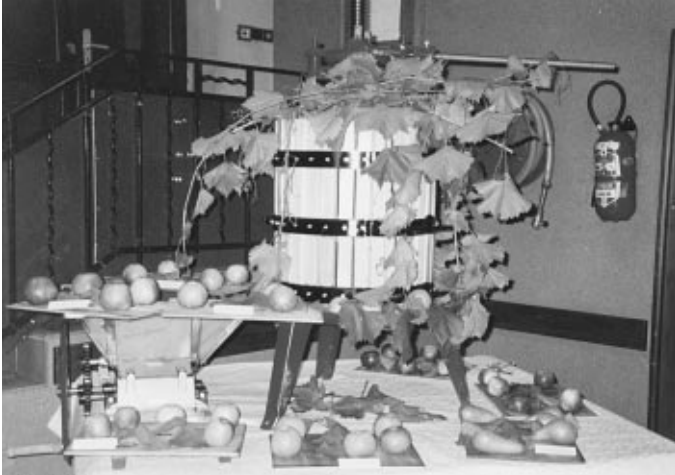
église, en particulier Mme SCHAEFFER que nous avons honorée dernièrement. Un grand merci aussi à notre Chorale St Michel, à sa dirigeante Mme Keller, aux organistes Gaby et Sébastien, qui tous les dimanches nous accompagnent dans notre démarche de foi et de prières.

Bonne année à tous.

## Société d'Arboriculture

L'année 2002 n'aura pas été une année exceptionnelle au point de vue fruits, mais néanmoins satisfaisante. A cause d'un printemps capricieux, les récoltes auront été irrégulières mais nous avons pu profiter de récoltes abondantes de quetsches, mirabelles surtout, mais également de pommes et de poires.

Quelles sont les meilleures variétés de pommes ?... A chacun sa réponse, selon ses goûts mais en fonction aussi de la nature du sol, de l'exposition et des soins qu'on peut apporter.



Nous nous risquons donc à conseiller :

- Delbarestivale : croquante juteuse, sucrée, acidulée : récoltée fin août.
- Akane ou Prime rouge : d'origine japonaise – maturité vers mi-août – précoce.
- Cybèle : pomme rouge, variété nouvelle, à récolter aussi fin août.
- Melrose : originaire des USA, ferme, juteuse, parfumée et croquante, adaptée à la conduite en haute tige, devenue presque une variété rustique. Elle se conserve entre 180 et 210 jours.

Chacun peut faire son choix entre les nombreuses variétés qui sont proposées.

L'année 2002 aura connu avec succès sa traditionnelle foire aux plantes du printemps et celle des chrysanthèmes à l'automne, à laquelle s'est surajoutée la vente de pommes par un producteur alsacien.

Outre les cours de taille, la société a organisé cette année une soirée de cours pour tous sur les soins du potager, animée par le Président Départemental, Monsieur Meyer, qui a connu depuis, quelques problèmes de santé et à qui nous souhaitons un rétablissement qui, aux dernières nouvelles, était en cours.

L'assemblée générale de la Fédération de Sarrebourg s'est tenue cette année chez nous le 20 septembre 2002. Il convient de féliciter et de remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées, notamment, Raymond Baumgarten qui s'est transformé, lors d'une soirée, en Roi du Cassoulet. Nous n'oublions pas tous les autres comme Bernard Reymann, Théo Roos, Gérard Masson, René Roth, Daniel Berger, Léon Schnitzler, Bernard Poirot, Dannenberger Alain, Gilles Dresch et tous ceux qui se sont dévoués au cours de l'année sous la houlette de Francis Mathis.

Sachez que pour être adhérent à la Société d'Arboriculture, la cotisation annuelle est modique : 3 Euros...

Pour cette cotisation, les adhérents peuvent emprunter certains matériels performants gratuitement pour leur usage privé à savoir :

- un atomiseur thermique pour traiter les arbres,
- un taille haie thermique,
- du matériel de taille fruitière,
- un échenilloir,
- un ébrancheur et scie,
- du matériel pour faire du jus de pommes : presseoir,
- une tarière à engrais,
- et un tout nouveau scarificateur pour la pelouse (moyennant en plus une participation de 5 Euros pour remplacer les pièces d'usure),
- sans compter la possibilité de distiller ses fruits sur l'alambic de la société.

C'est donc des services certains que la société peut offrir à ses adhérents grâce à la volonté et au travail de ses membres.

N'hésitez donc pas à venir nous rejoindre...

Bonne année 2003

Bertrand Kugler.



FOYER ST MICHEL

### Activités 2002

#### C.L.S.H.

Au programme prévisionnel pour 2002 était programmé l'organisation d'une seule session, une seconde optionnelle pour les vacances d'été, en fonction des disponibilités de l'encadrement.

La session pour les vacances de février se déroula du 05 au 09. Cette session, consacrée à l'école du cirque, dirigée par l'équipe de culture et liberté du secteur de Sarrebourg, a été encadrée par une équipe locale d'animateurs (Jacqueline, Laura et Armelle), a connu une bonne participation. (22 enfants). Sans le dévouement de cette équipe rien n'aurait pu se faire.

Pour 2003 il est de nouveau envisagé d'organiser un centre de loisir sans hébergement lors des vacances de février, mais toujours lié à la disponibilité d'un encadrement.



Ne perdons pas de vue que pour pouvoir proposer des activités à vos enfants il faut un encadrement qualifié et disponible, ce qui nous fait cruellement défaut.

L'année 2002 aura également été marquée par la disparition prématurée de notre président d'honneur, Henri Schoeffler qui oeuvra de longues années à la tête de notre association avec dévouement et assiduité.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne, belle et heureuse année 2003.

Léon SCHNITZLER.

## Gymnastique Volontaire

La gymnastique volontaire rassemble chaque année plus d'une cinquantaine de licenciés de tous âges. Les activités de la gymnastique sont assurées par Madame Nicole SCHAEFFER. A chaque séance, elle nous propose divers exercices plus ou moins difficiles mais, la séance terminée, chacune ressort plus détendue et plus sereine.

Les activités pour la saisons 2002/2003 sont les suivantes :



La section « Adultes »

- Gymnastique d'entretien
- Renforcement musculaire
- Activités ludiques
- Assouplissements
- Travail de coordination
- Step
- Cardio-funck



La section « Ados »

Deux séances par semaine sont proposées. Une les lundis à 20 h 00 et une les mercredis à 18 h 30. Chaque séance dure une heure et se déroule dans le préau de l'Ecole Primaire. La séance du lundi est réservée surtout aux adultes et la séance du mercredi s'adresse aux adolescentes, mais nombreux sont les adultes qui participent aux deux séances.

Il arrive également que, par beau temps, les séances se déroulent en plein air au Stade ou se « transforment » en sortie vélo...

Cette année, lors de la Fête Patronale, la Gymnastique Volontaire a assurée la traditionnelle aubade en coordination avec la Musique Saint Michel. Nous profitons de ces quelques lignes pour vous remercier de votre générosité.

*Toute l'équipe de la Gymnastique Volontaire vous souhaite une bonne et heureuse Année 2003.*

## Sports Réunis de Sarraltroff

Depuis quelques années maintenant, j'ai le plaisir de vous faire part de quelques nouvelles des Sports Réunis de Sarraltroff.

Pour commencer, les résultats de la saison 2001-2002 : nos équipes de jeunes sont toujours compétitives, grâce au travail réalisé par nos éducateurs et aux jumelages mis en place avec les clubs voisins de Hilbeshheim, Brouviller, et Lixheim. La palme appartient à l'équipe des moins de 15 ans qui a terminé en tête de son groupe, ce qui permet d'envisager cette année de la plus belle des manières. L'équipe senior, quant à elle, après de nombreux espoirs, a comme depuis quelques années maintenant, terminé dans le milieu de tableau de son groupe. L'intersaison a connu pour notre club son lot de départ et de renfort. Le début de la saison n'en a été que plus difficile, mais le travail de tous et l'ambiance au sein du groupe semble avoir remis notre équipe première sur de bons rails, avant que les conditions météorologiques ne viennent achever prématurément la fin de la phase Aller.



La saison 2001-2002 s'est achevée à la fin mai, par l'organisation de la journée nationale des débutants qui a permis de réunir l'ensemble des équipes débutants de la région sur nos installations. A voir tous ces champions en herbe sur la pelouse, ne peut que nous reconforter quant à l'avenir de notre sport, et ceci malgré l'échec de notre équipe nationale au mondial en Asie, et les nombreux jeunes sportifs qui décident chaque année de délaisser notre sport.

Comme chaque année, vous avez été très nombreux à nous soutenir lors de nos différents événements, ce qui nous permet de financer nos investissements matériels.

férentes manifestations. Votre participation nous permet d'assurer le financement des inscriptions, ainsi que pour améliorer le fonctionnement de nos équipes.

*En cette fin d'année, je ne peux que souhaiter que cette nouvelle année soit une saison pleine d'ambition et de résultats positifs pour notre club et tous les Sarraltroffois.*

*Bonne année à tous.*



La Section des Anciens Combattants U.N.C. de SARRALTROFF est forte actuellement de 85 membres.

Au sein de cette section règne un climat de confiance et de saine camaraderie

## PRINCIPALES MANIFESTATIONS EN 2002:

- 25 Janvier 2002 Assemblée Générale
- 10 Février 2002 Après-midi dansant
- 5 Mars 2002 Assemblée Générale du Sous-Groupe tenue à SARRALTROFF
- 7 Avril 2002 Congrès Départemental à HAYANGE
- 14 Avril 2002 Repas du Sous-Groupe organisé par la Section de SARRALTROFF
- 8 Mai 2002 Cérémonies célébrées en soirée
- 14 Mai 2002 Journée des Associations Patriotiques au l' R.I. à SARREBOURG
- 4 Août 2002 Journée conviviale du Sous-Groupe organisée par la Section de FENETRANGE
- 11 Août 2002 Excursion annuelle sur le RHIN

- 16 Octobre 2002 Cérémonie à PARIS marquant le 40' anniversaire de la fin de la Guerre d'ALGERIE
  - 19 Octobre 2002 Cérémonie Commémorative du Transfert des Cendres du Soldat Inconnu d'A.F.N. à Notre-Dame de LORETTE célébrée à NIEDERSTINZEL
  - 20 Octobre 2002 Réunion des Présidents à VOLMUNSTER
  - 3 Novembre 2002: Inauguration d'une stèle du souvenir à RO-MELFING
  - 11 Novembre 2002 : Cérémonie traditionnelle et repas
  - 25 Novembre 2002 : Sortie détente à KIRRWILLER
- et naturellement une délégation assiste toujours aux obsèques de camarades décédés, qu'ils soient de la Section de SARRALTROFF ou des sections amies.

Le rôle principal de L'U.N.C. est d'œuvrer pour la paix dans le monde et la fraternité entre les peuples.

Nous sommes prêts à accueillir tous les hommes de bonne volonté qui souhaitent se joindre à nous.

## DECORATIONS DE L'ANNEE 2002 DE LA SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE SARRALTROFF ET ENVIRONS

### Le 8 mai SARRALTROFF :

- Gassmann André Médaille A. F. N.
- Lacroix Lionel Médaille A. F. N.
- Scheffer Albert Médaille A. F. N.
- Terminaux Philippe Médaille U.N.C. BRONZE

### Le 11 novembre à HILBESHEIM :

- NIVA Charles Croix du Combattant
- BOUDINET Fernand Médaille Djebel Bronze
- KALK Richard Médaille Djebel Bronze

### Le 11 novembre à SARRALTROFF :

- LACK Emile Médaille A. FN.
- DIDINGER Bruneau Médaille Djebel Bronze
- HIEGEL Edmond Médaille Djebel Bronze
- IERONE Gilles Médaille U.N.C. Bronze

## Donneurs de Sang

## ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

En cette fin d'année 2002, voici le bilan de l'exercice qui s'achève :

- collecte du 11 janvier 2002 : 58 dons
- collecte du 22 mars 2002 : 63 dons
- collecte du 05 juillet 2002 : 50 dons
- collecte du 18 octobre 2002 : 69 dons

### POURQUOI UN EXAMEN MEDICAL ?

Chaque prélèvement est obligatoirement précédé d'un examen médical et d'un examen clinique. Cet examen effectué par un médecin est orienté plus spécialement sur le dépistage des maladies transmissibles, dans le souci de protection du receveur, ainsi que la recherche des affectations contre-indiquant le prélèvement, dans l'intérêt du donneur.

L'entretien médical confidentiel doit constituer une relation de totale confiance entre le donneur et le médecin.

C'est une étape essentielle pour garantir la plus grande sécurité possible, pour le malade, comme pour le donneur. Elle est couverte par le secret médical.

### LA SANTE DU MALADE QUI RECEVRA LE SANG EST EN JEU

L'ensemble du comité vous remercie pour le soutien que vous

apportez à notre association lors des collectes ou à l'occasion des diverses manifestations que nous organisons.

*Meilleurs vœux pour 2003.*

*Le Comité*



## Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

La troisième année du troisième millénaire aura débuté lorsque vous recevrez cet article par les Echos Municipaux 2002. Aussi, nous a-t-il paru intéressant de retracer l'histoire de notre association qui a traversé le XXe siècle en accomplissant, quelles que soient les épreuves, la mission que ses fondateurs lui avaient attribuée...



Assemblée Générale 2002. Les 3 diplômés : Oswald A. Hiegel E. Limon C.

**1870** – La défaite : L'Alsace et la Lorraine sont occupées mais le sentiment national demeure toujours aussi vivant.

**1872** – Une volonté : Monsieur Xavier Niessen, professeur alsacien, a la volonté de manifester le refus du nouvel ordre prussien en Alsace – Lorraine, de prouver l'attachement indéfectible des Alsaciens et des Lorrains, dans leur majorité, à la Patrie française et de maintenir, en France de l'intérieur, le souvenir des provinces perdues.

**1887** – En France de l'intérieur : Monsieur Xavier Niessen créa à Neuilly sur Seine le Souvenir Français dont le nom traduit bien la volonté de constituer ce trait d'union entre tous les français, regroupés dans une association, autour des valeurs de la France pour lesquelles 100.000 de ses soldats se sont sacrifiés en 1870-1871.

**1888** – La première phase d'organisation du Souvenir Français est achevée et Xavier Niessen appelle les Français à rejoindre l'association. Le Souvenir Français entre alors dans la période active et son développement sera très rapide.

**1907** – En Alsace et Lorraine annexées – C'est en Moselle que va se créer le premier comité du Souvenir Français. Monsieur Jean Pierre Jean, imprimeur et futur député de la Moselle créa en 1907 dans le petit village mosellan de VALLIERES « Le Comité du Souvenir Français ». L'audience de ce comité s'étend avec une rapidité au point qu'en une année, lançant une souscription pour ériger un monument de mémoire, l'élan est tel que les autorités Prussiennes ne peuvent s'y opposer et que les fonds sont recueillis si rapidement que le monument est érigé et inauguré le 8 octobre 1908. Situé à NOISSEVILLE, à proximité de METZ, ce monument, est dédié « Aux soldats français morts au champs d'honneur ».

L'inauguration sous les plis du drapeau tricolore réunit 120.000 personnes. L'Alsace est alors gagnée, à son tour, par le même élan qu'en Lorraine. C'est l'action de Monsieur Spinner de WISSEMBOURG qui va, en fait, marquer de façon significative l'audience du Souvenir Français dans la province. Il décide en effet d'ouvrir une souscription pour ériger un monument en mémoire des soldats morts pour la défense de la Patrie en Alsace, en deux siècles de conflits : en 1705, sous le commandement du Maréchal de Villars, en 1793 : aux ordres du Général Hoche et en 1870 avec le Général Abel Douay. Le 17 octobre 1909, le monument est inauguré à Wissembourg sur le Geisberg devant une foule de 80000 personnes au chant de la Marseillaise. Tant en Lorraine qu'en Alsace, l'essor du Souvenir Français inquiète les autorités prussiennes qui y voient, à juste titre, la marque de rejet de l'annexion par la population ; les manifestations publiques du Souvenir Français sont interdites et en janvier 1913, l'association est dissoute et dès le début de la Grande Guerre, en 1914,

les membres du Souvenir Français en Alsace et en Lorraine sont arrêtés et déportés à l'intérieur de l'Allemagne.

**1920** – L'action du Souvenir Français se reconstitue surtout dans le Nord Est de la France.

**1939** – Le Souvenir Français compte environ 100000 membres mais la Seconde Guerre Mondiale conduit rapidement à une impossibilité de maintenir la cohérence des ses actions.

**1940** – Les allemands n'avaient pas oublié l'opposition du Souvenir Français à la germanisation en Alsace – Lorraine en 1914. Dès le début de l'occupation, les dirigeants du Souvenir Français sont chassés vers la France de l'Intérieur. A titre d'exemple, Jean-Pierre Jean aura, avec sa famille, deux heures pour quitter la Lorraine sans la possibilité d'emporter le moindre bien. Nombreux furent ceux qui durent quitter notre région car les autorités allemandes s'étaient emparés des archives des associations et la liste des adhérents leur était connue.

**1945** – Garder la mémoire – Transmettre l'héritage. Dès la fin de la guerre, le Souvenir Français connaît un développement important en s'appuyant surtout sur les associations d'anciens combattants... En 1958, il comptait 300000 membres adhérents. Outre les missions habituelles d'entretien des tombes et des monuments, le Souvenir Français se veut gardien de la mémoire. Il lui appartient donc d'organiser et de participer à toutes les cérémonies patriotiques et de veiller à ce que l'oubli ne fasse son œuvre ni en France, ni dans les pays où nos soldats ont combattu et où ils reposent aujourd'hui.

C'est aussi grâce à des actes visibles qui peuvent être organisés annuellement sur les lieux de mémoire que le comité de Sarraltroff envisage une sortie souvenir à Verdun en 2003 pour les enfants de l'école de Hilbesheim financée à hauteur de 550 Euros par le comité. La rénovation des deux plaques commémoratives situées de part et d'autre de l'Eglise Paroissiale est prévue pour l'année 2004.



Sortie en Italie avec notre drapeau au Cimetière Français de Salerno

Cette année encore, notre comité a participé, avec notre drapeau en tête, à 16 manifestations et cérémonies du souvenir. Nous adressons nos plus vives félicitations et nos remerciements au porte-drapeau Théophile Roos et à son suppléant Edmond Hiegel. Nos félicitations et nos remerciements s'adressent également aux personnels enseignants, à leurs élèves, à la Musique Saint-Michel et à leur dirigeant, Edmond Muller, à la Chorale Saint-Michel pour leur active participation aux cérémonies du souvenir du 8 mai et du 11 novembre.

Merci aussi aux quêteurs de la collecte nationale du Souvenir Français du 1<sup>er</sup> novembre aux abords des cimetières de Sarraltroff, Hilbesheim et Oberstinzel, nous remercions également l'ensemble des membres du comité de Sarraltroff.

Le comité du Souvenir Français de Sarraltroff et environs continuera à remplir ses missions principales : conserver la mémoire de ceux qui sont tombés pour la France, veiller à l'entretien de leurs tombes et des monuments érigés en leur mémoire et de transmettre le flambeau du Souvenir aux générations successives.

*A tous et à toutes, une Bonne Année 2003,*

*Meilleures Amitiés,*

*Le comité et son président, Robert Beauvais.*

## Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié, membre de la Fédération Seniors de la Moselle, vient de fêter ses 18 ans d'existence. Avec un effectif bien solide de 75 membres, les activités n'ont pas manqué au sein du club en 2002...

Comme de coutume, nous nous retrouvons tous les deuxièmes jeudis après midi de 14 heures à 18 heures avec, toutes fois, une interruption durant la période estivale de Juillet – Août. La présence moyenne aux réunions récréatives se situe entre 50 et 65 personnes ce qui montre bien l'intérêt général des membres du club.

Nos activités 2002 ont été les suivantes :

- 10 janvier = Fête des Rois
- 24 janvier = Assemblée Générale avec la participation de Monsieur le Maire Francis Mathis et de Monsieur le Curé, l'Archiprêtre Serge Houpert.
- 7 février = Concours de Loto
- 27 février = Sortie « Cochonnailles »
- 7 mars = Fête du Carnaval
- 4 avril = Concours de belote inter-associations
- 4 juin = Sortie en Alsace : Dambach la Ville avec visite en petit train du vignoble et des remparts du 18ème siècle, visite d'une cave à vin avec dégustation, repas à Kogenheim dans une ferme auberge et visite d'une fabrique de pains d'épices à Gertwiller.



- 2 juin = Dimanche de la Fête Dieu : installation d'un autel vivant en l'honneur de Saint Nicolas, patron de la Lorraine.

- 19 septembre = Réunion extraordinaire du comité en vue de la mise en place de séances de gymnastique douce par Madame Nicole Schaeffer.
- 13 octobre = Repas des classes 1927 – 1926 – 1925.



- 14 octobre = Concours de belote à Guntzwiller.
- 17 octobre = Réunion publicitaire avec repas gratuit à Haselbourg.
- 8 décembre = Repas de fin d'année et de Noël.

Le 13 juin, nous avons également eu la joie de fêter les Noces d'Or de Monsieur et Madame Albert et Rose Mazerand. Nos meilleurs vœux de bonheur et de santé les accompagnent.

Ce comité propose des cours de gymnastique douce et d'entretien adaptée aux personnes âgées. Ces cours ayant comme but la stimulation de l'ensemble du corps grâce à des gestes simples et de prévention des chutes. Le 24 septembre

dernier, un responsable du Comité Seniors Sports accompagné d'un animateur nous ont expliqué les bienfaits de cette gymnastique avec des démonstrations aux membres de plusieurs clubs de



la région. Nous avons à Sarraltroff une animatrice détenant un brevet d'Etat en la personne de Madame Nicole Schaeffer qui enseigne cette gymnastique douce dans plusieurs clubs du secteur de Sarrebourg. Ainsi suite à une première séance dirigée par Nicole, il a été décidé d'intégrer cette activité, pour les personnes qui le souhaitent, les jeudis, tout les quinze jours, intercalés entre les réunions de rencontres.

Voici l'aspect vivant de notre club.

*Bonne et heureuse année 2003 à tous les membres du club ainsi qu'à toute la population de Sarraltroff.*

*La présidente, Madeleine Beauvais*

Création d'une activité de Gymnastique Douce...

La fédération Seniors de Moselle créa le 25 avril 2001 un comité Seniors Sports.

# Album souvenir



Noces d'or des époux LIMON Camille



Noces d'or des époux Bernard FRIANT  
et Catherine CHRIST



Charles MURA et Mathilde BURST ont fêté leurs 60 ans da mariage



Hélène BERNIER a fêté ses 90 ans



Cérémonies du 11 novembre 2002


Noces d'or des époux UNTEREINER  
toutes nos félicitations

**Epargne  
Crédits  
Assurances**  
...Soyez zen !

Avec la Bancassurance  
**cliquez** la solution !

Vous voulez à la fois des taux de crédit avantageux et des assurances sur mesure ? Avec la Bancassurance, **cliquez la solution**. Vous voulez des produits d'épargne performants et des avantages fiscaux ? Avec la Bancassurance, **cliquez la solution**. Vous voulez des assurances complètes et des services qui vous facilitent la vie ? Avec la Bancassurance, **cliquez la solution**. Vous voulez tout sous un même toit et un seul interlocuteur ? Avec la Bancassurance, **cliquez toutes les solutions** en même temps.



 **Cliquez la solution**

**CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES**

1, rue du Mal Leclerc - 57930 FÉNÉTRANGE  
Tél. 03 87 07 60 63 - Télécopieur : 03 87 07 52 85

1, rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF  
Tél. 03 87 03 30 69 - Télécopieur : 03 87 03 69 41

Guichets : **Mittersheim** - Tél. 03 87 07 67 41 • **Langatte** - Tél. 03 87 03 32 99